



COMPTE RENDU RESUME

DE LA DIX-SEPTIEME SESSION DU COMITE POUR LES PLANTES



Genève, Suisse
15 – 19 avril 2008

Table des matières

Compte rendu résumé	5
1. Ouverture de la session	5
2. Règlement intérieur	5
2.1 Règlement intérieur actuel.....	5
2.2 Amendements proposés	5
3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.....	7
3.1 Ordre du jour	7
3.2 Programme de travail.....	7
4. Admission des observateurs	7
5. Rapports régionaux	7
5.1 Afrique.....	7
5.2 Asie.....	7
5.3 Amérique centrale et du Sud et Caraïbes	8
5.4 Europe	8
5.5 Amérique du Nord	8
5.6 Océanie.....	8
6. Révision du mandat du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes	8
7. Coopération avec les organes consultatifs d'autres accords multilatéraux sur l'environnement touchant à la biodiversité.....	9
8. Etude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II.....	9
8.1 Evaluation de l'étude du commerce important	9
8.2 Rapport d'activité sur l'étude du commerce important par pays concernant Madagascar	10
8.3 Vue d'ensemble de l'étude du commerce important, par espèce	11
8.4 Espèces sélectionnées après la CoP13	11
8.5 Sélection d'espèces après la CoP14 pour des examens du commerce.....	11
8.6 Rapport d'activité des représentants régionaux sur sept espèces d'Asie.....	17
9. Examen de l'utilisation du code de source R	17
10. Atelier international de spécialistes sur les avis de commerce non préjudiciable	18
11. Examen périodique d'espèces de plantes inscrites aux annexes CITES	18

12. Planification stratégique	20
12.1 Résolutions et décisions à l'adresse du Comité pour les plantes	20
12.2 Etablissement des priorités du Comité pour les plantes.....	20
13. Annotations	20
13.1 Cactaceae et Orchidaceae: examen des annotations	20
13.2 Orchidées: annotation aux espèces inscrites à l'Annexe II	22
13.3 Espèces d'arbres: annotations aux espèces inscrites aux Annexes II et III	25
14. Examen des espèces succulentes d' <i>Euphorbia</i> inscrites à l'Annexe II	26
15. Transport des plantes vivantes.....	27
16. Espèces produisant du bois.....	28
16.1 Acajou des Antilles.....	28
16.1.1 Rapport d'activité sur l'application du plan d'action pour l'acajou des Antilles	28
16.1.2 Atelier international de spécialistes sur les avis de commerce non préjudiciable (ACNP) relatifs à l'acajou des Antilles (Cancun, avril 2007): approbation et adoption de lignes directrices pour formuler les ACNP pour l'acajou.....	28
16.1.3 Conversion des volumes d'arbres sur pied en bois scié exportable	28
16.2 Rapport d'activité sur le projet conjoint CITES/OIBT sur les espèces produisant du bois: première réunion régionale.....	34
16.3 <i>Cedrela odorata</i> , <i>Dalbergia retusa</i> , <i>D. granadillo</i> et <i>D. stevensonii</i>	34
16.4 Problèmes relatifs à l'inscription à l'Annexe III de populations spécifiques d'espèces produisant du bois.....	35
16.5 Inspection physique des chargements de bois	35
17. Avis de commerce non préjudiciable	36
17.1 Espèces produisant du bois et plantes médicinales.....	36
17.1.1 Vue d'ensemble sur les avis de commerce non préjudiciable pour les bois et les plantes médicinales	36
17.1.2 Rapport résumé sur les avis de commerce non préjudiciable pour le ramin (<i>Gonystylus</i> spp.) pour la Malaisie en 2008	37
17.1.3 Rapport final sur l'étude de l'abondance, de la répartition géographique et de la conservation de <i>Guaiacum sanctum</i> L. au Mexique	38
17.2 Espèces produisant du bois d'agar	38
18. Définition des produits forestiers autres que le bois	39
19. Hybrides et cultivars dans le cadre de la Convention	39
19.1 Vue d'ensemble sur les hybrides et les cultivars dans le cadre de la Convention	39
19.2 Résumé des décisions de la CoP14 sur les hybrides et les cultivars	39
20. Questions de nomenclature	40

21. Questions d'identification	41
21.1 Rapport d'activité sur le manuel d'identification.....	41
21.2 Développement des techniques génétiques pour l'identification légiste des bois et des produits du bois de <i>Gonystylus</i> (ramin).....	41
22. Date et lieu de la 18 ^e session du Comité pour les plantes.....	41
23. Autres questions	41
24. Allocutions de clôture	42
Annexe 1 Composition des groupes de travail.....	43
Annexe 2 Etablissement des priorités du Comité pour les plantes.....	47
Annexe 3 Liste des participants.....	55

Compte rendu résumé

1. Ouverture de la session

M. David Morgan, Chef de l'Unité d'appui scientifique au Secrétariat CITES, souhaite la bienvenue aux participants au nom du Secrétaire général de la CITES. Le Comité pour les plantes confirme par acclamations la nomination provisoire de Mme Margarita África Clemente Muñoz (représentante de l'Europe) au poste de président du Comité, et celle de M. Greg Leach (représentant de l'Océanie) au poste de vice-président. La Présidente exprime sa gratitude pour son élection et remercie les participants pour leur présence. Elle attire l'attention sur la Vision d'une stratégie récemment adoptée par la Conférence des Parties et sur le travail considérable que la Conférence a confié au Comité.

2. Règlement intérieur

2.1 Règlement intérieur actuel

La Présidente présente le document PC17 Doc. 2.1.

Le Comité adopte le règlement intérieur présenté dans le document PC17 Doc. 2.1.

Il n'y a pas d'interventions.

2.2 Amendements proposés

Ce point de l'ordre du jour est discuté lors de la réunion conjointe entre la 17^e session du Comité pour les plantes et la 23^e session du Comité pour les animaux.

Le Secrétariat présente les documents PC17 Doc. 2.2 et AC23 Doc. 2.2 et suggère certains changements au règlement intérieur proposé dans l'annexe 2 de ces documents. Premièrement, que partout la référence aux représentants régionaux soit modifiée de manière à ne se référer qu'aux représentants puisque la composition des deux Comités inclut à présent des spécialistes de la nomenclature qui ne représentent pas une région particulière. Deuxièmement, qu'à l'article 22 proposé, la phrase "Les documents sont également fournis à toutes les Parties susceptibles d'être directement concernées par la discussion des documents et aux Parties qui en font la demande." soit remplacée par: Le Secrétariat avertit les Parties susceptibles d'être directement concernées par la discussion des documents et en fournit des copies aux Parties qui en font la demande.

Il recommande que les Comités adoptent le règlement intérieur proposé, avec ces changements, et que celui-ci prenne effet dès la clôture de la présente réunion.

Après discussion, le groupe de travail PC17/AC23 WG1 est établi pour revoir le règlement intérieur proposé en tenant compte des commentaires et des suggestions faits au cours de la discussion. Voir la composition de ce groupe dans l'annexe 1 au présent document.

La Présidente du Comité pour les plantes note qu'en établissant les groupes de travail, en général seul le choix des présidents de groupes désignés et des observateurs est du ressort des Comités. Les membres des Comités sont libres de participer aux groupes de leur choix.

Par la suite, le représentant de l'Amérique du Nord au Comité pour les plantes (M. Gabel), en tant que président du groupe de travail PC17/AC23 WG1, présente oralement les changements agréés par consensus par le groupe concernant le projet de règlement intérieur joint en tant qu'annexe 2 aux documents PC17 Doc. 2.2 et AC23 Doc. 2.2.

S'ensuit une discussion portant principalement sur l'article 7, concernant l'admission des observateurs, et le nouvel article 26 proposé, concernant les conflits d'intérêts potentiels.

Concernant l'article 7, certains participants estiment qu'il faudrait limiter le nombre de personnes de tout organisme, agence ou organisation, autorisées à participer aux sessions du Comité en tant qu'observateurs. Certains participants estiment aussi qu'une Partie où une organisation est basée devrait être en mesure d'opposer son veto à la participation aux sessions de personnes membres de cette organisation. D'autres déclarent que les organisations et les personnes sont les bienvenues aux sessions car elles peuvent apporter une expertise scientifique et technique dans la discussion, et parce que parfois plusieurs personnes d'une même organisation se partagent cette expertise. Il est aussi noté que ces contrôles plus stricts proposés concernant la participation sont plus restrictifs que ceux actuellement en place pour les sessions de la Conférence des Parties. La pratique actuelle laisse aux présidents de Comités le soin de décider si les personnes et les organisations souhaitant participer aux sessions ont la compétence scientifique ou technique nécessaire pour apporter une contribution positive. Plusieurs participants notent que cela a bien fonctionné jusqu'à présent et ne voient pas la nécessité d'un changement radical.

Concernant l'article 26 proposé, certains estiment que c'est essentiellement une question d'éthique relevant plus d'un code de conduite que du règlement intérieur. La question de savoir comment déceler les conflits d'intérêts, et qui le fera, est également posée.

Après discussion, les changements suivants au projet de règlement intérieur sont agréés:

Article 1: ajouter à la fin de la première phrase: et des spécialistes de la nomenclature élus par la Conférence des Parties.

Article 7, paragraphe 1: remplacer la dernière phrase par Le Président peut, pour des raisons pratiques, limiter à un le nombre de délégués représentant une organisation non gouvernementale.

Article 7, paragraphe 3: supprimer "et la preuve de l'approbation de l'Etat où est situé l'organisme".

Article 18: ajouter à la fin de l'article: et le Comité, et conformément aux instructions données par la Conférence des Parties.

Article 20: remplacer "75" par 60.

Article 22: après "sont placés sur le site web de la CITES dès que possible après avoir été reçus", ajouter mais pas plus tard que 10 jours après la date butoir de soumission. Remplacer "Les documents sont également fournis à toutes les Parties susceptibles d'être directement concernées par la discussion des documents et aux Parties qui en font la demande." par Le Secrétariat avertit les Parties susceptibles d'être directement concernées par la discussion des documents et en fournit des copies aux Parties qui en font la demande.

Article 23: ajouter à la fin de l'article: Toutefois, ces documents peuvent être évoqués s'ils portent sur des questions inscrites à l'ordre du jour, mais pas discutés.

Supprimer l'article 26.

Les Comités décident de laisser au Secrétariat le soin de modifier le texte afin que les références aux représentants et aux membres renvoient, comme approprié, soit à tous les membres, y compris les spécialistes de la nomenclature (qui n'ont pas le droit de vote), soit aux seuls représentants régionaux (qui ont ce droit).

Durant la discussion, il y a des interventions des représentants de l'Asie (M. Pourkazemi), de l'Amérique du Nord (M. Medellín) et de l'Océanie (M. Hay) au Comité pour les animaux, du représentant de l'Amérique du Nord (M. Gabel) au Comité pour les plantes, des représentants suppléants de l'Afrique (M. Zahzah) et de l'Europe (M. Ibero Solana) au Comité pour les animaux, ainsi que de la Chine, de l'Inde, de la Fédération de Russie, de la Communauté européenne, de *Humane Society of the United States* (s'exprimant au nom de

Species Survival Network), de l'UICN, d'IWMC, de *Species Management Specialists*, du Président du Comité pour les animaux et de la Présidente du Comité pour les plantes.

3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

3.1 Ordre du jour

La Présidente présente le document PC17 Doc. 3.1.

Les ajouts suivants à l'ordre du jour sont proposés: Mise en œuvre des annotations concernant les graines de cactus mexicains et les cactus sans chlorophylle, au point 13.1 (*Cactaceae* et *Orchidaceae*: examen des annotations); présentation d'informations aux ateliers sur la conservation des espèces d'arbres au point 16 (Espèces produisant du bois); fonctionnement des autorités scientifiques, au point 23 (Autres questions); présentation d'informations concernant un projet sur la certification des bois, au point 23; rapport sur le septième cours de maîtrise sur la CITES dispensé à l'Université internationale d'Andalousie, au point 23; révision et publication des annexes, sous Autres questions, lors de la réunion conjointe du 19 avril 2008 avec le Comité pour les animaux.

Avec ces amendements, le Comité adopte l'ordre du jour présenté dans le document PC17 Doc. 3.1.

L'Allemagne, les Pays-Bas, la Présidente du Comité pour les plantes et le Secrétariat interviennent durant la discussion.

3.2 Programme de travail

La Présidente présente le document PC17 Doc. 3.2.

Le Comité adopte le programme de travail proposé dans le document PC17 Doc. 3.2.

Il n'y a pas d'interventions.

4. Admission des observateurs

La Présidente présente le document PC17 Doc. 4 (Rev. 1).

Le Comité prend note du document PC17 Doc. 4 (Rev. 1).

Il n'y a pas d'interventions.

5. Rapports régionaux

5.1 Afrique

La représentante de l'Afrique (Mme Khayota) présente un rapport résumé préparé à partir des réponses des Parties de la région à une demande d'informations. Elle indique qu'un rapport écrit (en anglais) est disponible sur le site web de la CITES. Elle signale que six des 52 Parties de sa région ont répondu aux demandes d'informations et précise qu'elle a également reçu par la suite un rapport de la République démocratique du Congo. Elle espère fournir ultérieurement une version révisée du rapport, incluant les informations communiquées par cette Partie et des informations de Madagascar sur *Prunus africana*.

Le Comité prend note du rapport.

5.2 Asie

Le représentant de l'Asie (M. Thitiprasert) présente un rapport résumé préparé à partir des réponses des Parties de la région à une demande d'informations. Ce résumé inclut des informations tirées du document PC17 Doc. 5.2 et des informations reçues par le Secrétariat

après la date butoir fixée pour la soumission de documents; il demande qu'elles soient incluses après la session dans la version révisée du rapport. Il signale que 13 des 32 Parties de sa région ont répondu.

Le Comité prend note du rapport.

5.3 Amérique centrale et du Sud et Caraïbes

La représentante de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (Mme Rivera) présente le document PC17 Doc. 5.3. Neuf des 31 Parties de la région ont répondu aux demandes d'informations et deux autres Parties ont fourni des informations supplémentaires. Le Pérou a communiqué des informations trop tard pour qu'elles soient incluses dans le document, aussi demande-t-elle que le Secrétariat en prépare une version révisée après la session.

Le Comité prend note du rapport.

5.4 Europe

Le représentant de l'Europe (M. Sajevo) présente le document PC17 Doc. 5.4. Il indique que 23 des 45 Parties de la région ont répondu aux demandes d'informations. Il est noté que l'Europe a soumis au Secrétariat CITES un répertoire régional qui n'apparaît pas dans le document actuel. En conséquence, le Comité décide que le Secrétariat en préparera une version révisée. Enfin, il annonce que la VII^e réunion de la région Europe sur les questions relatives aux plantes CITES se tiendra à Lampedusa (Italie) du 7 au 9 octobre 2008.

Le Comité prend note du rapport.

5.5 Amérique du Nord

Le représentant de l'Amérique du Nord (M. Gabel) présente le document PC17 Doc. 5.5. Les trois Parties de la région ont répondu aux demandes d'informations.

Le Comité prend note du rapport.

5.6 Océanie

Le représentant de l'Océanie (M. Leach) présente un rapport résumé oral sur l'Océanie; le Comité en prend note.

Les représentants régionaux notent que comme les coordonnées fournies sur le site web de la CITES sont parfois incorrectes ou dépassées, il pourrait s'avérer difficile de contacter les autorités CITES nationales appropriées. Le Secrétariat fait valoir que les coordonnées fournies sur le site web sont celles communiquées par les voies officielles et que le Secrétariat n'est pas libre de les changer. Les membres du Comité sont invités à faire appel à leurs contacts personnels lorsqu'ils demandent des informations pour les rapports régionaux et dans leurs autres communications.

Les Pays-Bas, Madagascar, la Présidente et le Secrétariat interviennent durant la discussion.

6. Révision du mandat du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes

Ce point de l'ordre du jour est discuté lors de la réunion conjointe entre la 17^e session du Comité pour les plantes et la 23^e session du Comité pour les animaux.

Le Secrétariat présente les documents PC17 Doc. 6 et AC23 Doc. 6.

Les Comités prennent note des documents et conviennent qu'il n'est pas nécessaire actuellement de réviser leur mandat.

Le représentant de l'Amérique du Nord au Comité pour les animaux (M. Medellín) et la Présidente du Comité pour les plantes interviennent durant la discussion.

7. Coopération avec les organes consultatifs d'autres accords multilatéraux sur l'environnement touchant à la biodiversité

Ce point de l'ordre du jour est discuté lors de la réunion conjointe entre la 17^e session du Comité pour les plantes et la 23^e session du Comité pour les animaux.

Le Secrétariat présente les documents PC17 Doc. 7 et AC23 Doc. 7.

Le Comité appuie le principe de la coopération entre la CITES et les autres accords multilatéraux sur l'environnement mais il note que le mandat de la CITES diffère de ceux des autres accords. Un bref exposé est fait sur les progrès accomplis dans l'élaboration du Mécanisme International d'Expertise Scientifique sur la Biodiversité (IMoSEB) proposé, mais il est noté que toutes les Parties n'appuient pas l'élaboration d'un tel mécanisme. La coopération actuelle entre la CITES et la Convention sur la diversité biologique par le biais de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes est évoquée.

Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord déclare que son autorité scientifique (animaux) serait heureuse de fournir des avis sur l'élaboration des indicateurs mentionnés au point 7 de ces documents.

Le Comité prend note des documents.

Le représentant de l'Amérique du Nord au Comité pour les plantes (M. Gabel), la France, le Royaume-Uni et la Présidente du Comité pour les plantes interviennent durant la discussion.

8. Etude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II

8.1 Evaluation de l'étude du commerce important

Ce point de l'ordre du jour est discuté lors de la réunion conjointe entre la 17^e session du Comité pour les plantes et la 23^e session du Comité pour les animaux.

Le Secrétariat présente les documents PC17 Doc. 8.1 et AC23 Doc. 8.1, notant que le mandat pour l'évaluation de l'étude du commerce important adopté à la CoP14 est très large et ne fixe pas de délai pour terminer l'évaluation. Il déclare qu'aucun engagement spécifique de fonds destinés à financer l'évaluation n'a été reçu depuis la préparation du document.

Il est souligné qu'il serait souhaitable d'inclure des spécialistes du respect de la Convention et des questions de processus dans tout groupe consultatif, et que tout examen devrait être fondé sur des informations correctes et détaillées. Il est fait référence à la base de données sur le commerce important. Le Secrétariat prie le Comité de l'excuser pour le temps pris pour préparer la base de données et admet que dans sa forme actuelle, celle-ci n'est pas très facile à utiliser. Il déclare qu'il travaille avec le PNUE-WCMC à en améliorer l'interface et espère que cela sera bientôt terminé.

Après discussion, le groupe de travail PC17/AC23 WG2 est établi. Voir la composition de ce groupe dans l'annexe 1 au présent document.

Le groupe est chargé de suggérer un calendrier pour l'évaluation, de proposer les prochaines étapes, et de déterminer les domaines spécifiques sur lesquels il serait utile de mettre l'accent. Il est conseillé au groupe de considérer plus particulièrement le mandat possible du groupe de travail mentionné au point 4 de l'annexe 1 du documents PC17 Doc. 8.1 (AC23 Doc. 8.1) et les éventuels avis spécifiques qu'il pourrait donner au Secrétariat concernant le contenu de l'évaluation énoncé au point 7 et alinéas.

Par la suite, les Comités adoptent le rapport du groupe de travail PC17/AC23 WG2, présenté oralement comme suit par le spécialiste de la nomenclature du Comité pour les plantes (M. McGough), en tant que co-président du groupe:

Lignes directrices pour le processus

Il est convenu que la question fondamentale nécessitant une réponse est la contribution que l'étude du commerce important apporte pour améliorer la mise en œuvre de l'Article IV.

Il est également convenu que le groupe consultatif devrait déterminer quels éléments pourraient être terminés et faire l'objet d'un rapport à la CoP15.

Le groupe consultatif devrait faire rapport à la prochaine session du Comité pour les animaux et à celle du Comité pour les plantes afin que ses recommandations concrètes soient examinées par les groupes de travail alors constitués par ces Comités.

Représentation suggérée pour le groupe consultatif

- a) Le Secrétariat CITES, le PNUE-WCMC, l'UICN, TRAFFIC;
- b) un représentant des Etats des aires de répartition des esturgeons, du strombe géant, du perroquet gris, de *Pericopsis elata*;
- c) la Communauté européenne, qui représente un important bloc importateur;
- d) Madagascar, en tant que pays faisant l'objet de l'étude par pays;
- e) des représentants du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes;
- f) une couverture régionale;
- g) les pays qui sont passés par le processus de l'étude; et
- h) les pays d'exportation importants qui ne sont pas passés par le processus de l'étude. Il est suggéré d'inclure les Parties suivantes: Argentine, Chine, Indonésie, Jamaïque, Madagascar, République islamique d'Iran, République-Unie de Tanzanie.

Le groupe ne devrait pas être trop large.

Durant la discussion, il y a des interventions des représentants de l'Amérique du Nord (M. Medellín) et de l'Océanie (M. Hay) au Comité pour les animaux, du représentant de l'Amérique du Nord au Comité pour les plantes (M. Gabel), du Royaume-Uni, de la *David Shepherd Foundation*, de *Humane Society International*, du Président du Comité pour les animaux et du Secrétariat.

8.2 Rapport d'activité sur l'étude du commerce important par pays concernant Madagascar

Ce point de l'ordre du jour est discuté lors de la réunion conjointe entre la 17^e session du Comité pour les plantes et la 23^e session du Comité pour les animaux.

Madagascar présente les documents PC17 Doc. 8.2 et AC23 Doc. 8.2 et indique les actions entreprises pour mettre en œuvre le plan d'action CITES pour réformer le commerce des espèces sauvages à Madagascar.

Au vu des progrès accomplis par Madagascar dans la mise en œuvre de son plan d'action et de la charge de travail qui lui incombe du fait des rapports d'activité à soumettre aux sessions des comités scientifiques, il est proposé de considérer que l'étude du commerce important par pays faite à Madagascar est terminée.

Le fait que l'achèvement de l'étude n'ait pas été signalé et qu'il n'existe pas de processus formel pour l'achever suscite des préoccupations. Des doutes sont également exprimés quant à la capacité de Madagascar d'émettre déjà des avis de commerce non préjudiciable

pour toutes les espèces de l'Annexe II qui sont exportées, mais il est aussi généralement reconnu que Madagascar a beaucoup progressé dans la réalisation du plan d'action.

Après discussion, les Comités conviennent que l'étude du commerce important par pays concernant Madagascar est terminée et que Madagascar n'a plus à soumettre de rapports réguliers au titre de ce point de l'ordre du jour. Les Comités conviennent aussi que l'étude du commerce important par pays concernant Madagascar devrait être incluse en tant qu'étude de cas dans l'évaluation de l'étude du commerce important discutée au point 8.1 de l'ordre du jour. Ils notent que des espèces animales et végétales de Madagascar sont actuellement incluses dans l'étude du commerce important par espèces, et conviennent que d'autres espèces de Madagascar pourraient être sélectionnées à l'avenir si elles remplissaient les critères de sélection. Les Comités conseillent à Madagascar de soumettre dans le plan d'action les propositions de projets pour les activités non actuellement financées, pour approbation selon la procédure fixée dans la résolution Conf. 12.2.

Durant la discussion, il y a des interventions des représentants de l'Europe (M. Ibero Solana), de l'Amérique du Nord (M. Medellín) et de l'Océanie (M. Hay) au Comité pour les animaux, du représentant de l'Amérique du Nord au Comité pour les plantes (M. Gabel), de Madagascar, de la Suisse, de *Humane Society International*, de *Wildlife Management International*, du WWF, du Président du Comité pour les animaux, de la Présidente du Comité pour les plantes et du Secrétariat.

8.3 Vue d'ensemble de l'étude du commerce important, par espèce

Le Secrétariat présente le document PC17 Doc. 8.3; le Comité en prend note.

Il n'y a pas d'interventions.

8.4 Espèces sélectionnées après la CoP13

et

8.5 Sélection d'espèces après la CoP14 pour des examens du commerce

Le Secrétariat et l'UICN présentent le document PC17 Doc. 8.4, dont les annexes incluent des résumés sur les informations sur la biologie, la gestion et le commerce de sept espèces de plantes. Le Secrétariat et le PNUE-WCMC présentent ensuite le document PC17 Doc. 8.5, qui inclut un résumé de la base de données CITES sur les statistiques des cinq dernières années figurant dans les rapports annuels pour les espèces inscrites à l'Annexe II.

Le Comité décide d'établir le groupe de travail PC17 WG4 sur l'étude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II. Voir la composition de ce groupe dans l'annexe 1 au présent document.

Le mandat du groupe de travail PC17 WG4 est le suivant:

- a) Examiner les rapports et les réponses reçues des Etats des aires de répartition et, s'il y a lieu, modifier le classement préliminaire proposé par les auteurs;
- b) Déceler les problèmes non liés à l'application de l'Article IV, paragraphe 2 a), 3 ou 6 a) et les signaler au Secrétariat;
- c) Formuler des recommandations au sujet d'espèces des catégories i) et ii). Ces recommandations devraient distinguer les actions à long terme de celles à court terme, et s'adresser aux Etats d'aires de répartition concernés;
- d) Proposer des espèces moins préoccupantes à éliminer de l'examen; et
- e) Sur la base des données fournies dans le document PC17 Doc. 8.5, sélectionner pour examen les espèces dont il faut se préoccuper en priorité.

La Présidente demande que la liste des personnes ayant contribué aux études jointes en tant qu'annexes au document PC17 Doc. 8.4 soit communiquée au Comité. L'observateur du PNUE-WCMC annonce que des ajouts supplémentaires tirés de la base de données CITES sur les statistiques des rapports annuels seront communiqués au groupe de travail.

Dans le courant de la session, le Président du groupe de travail PC17 WG4 présente le rapport du groupe au Comité. Durant la discussion, il est souligné que la liste des espèces sélectionnées pour l'étude du commerce est longue et que l'examen de toutes ces espèces pourrait représenter une charge de travail considérable pour les Etats des aires de répartition. Le Président du groupe de travail PC17 WG4 répond que la plupart de ces espèces sont endémiques à un seul pays, qu'elles ont de petites populations d'un nombre de genres limité et que les informations devraient donc être disponibles d'un petit nombre de sources. Il note aussi que la décision de réintégrer *Pericopsis elata* dans l'étude est fondée sur l'augmentation importante récente du commerce enregistré. En réponse à une demande concernant l'inscription de plusieurs espèces d'*Aloe*, il est souligné que précédemment, seules les espèces d'*Aloe* d'Afrique de l'Est étaient couvertes. Les espèces actuellement proposées sont des espèces d'Afrique du Sud et de Madagascar.

Le document PC17 WG4 contient quelques erreurs qui ont été corrigées dans la version révisée, le document PC17 WG4 (Rev. 1), lequel est adopté comme suit par le Comité:

Recommandations relatives au document PC17 Doc. 8.4

Le groupe de travail sur les espèces faisant l'objet d'un commerce important a décidé ce qui suit:

Christensonia vietnamica: devient "espèce dont il faut se préoccuper en urgence" pour le Vietnam

Myrmecophila tibicinis: confirmée en tant qu'"espèce peut-être préoccupante" pour le Belize

Pachypodium bispinosum: confirmée en tant qu'"espèce peut-être préoccupante" pour l'Afrique du Sud

Pachypodium succulentum: devient "espèce peut-être préoccupante" pour l'Afrique du Sud

Pterocarpus santalinus: confirmée en tant qu'"espèce dont il faut se préoccuper en urgence" pour l'Inde

Rauvolfia serpentina: devient "espèce dont il faut se préoccuper en urgence" pour l'Inde

Rauvolfia serpentina: devient "espèce peut-être préoccupante" pour la Thaïlande

Rauvolfia serpentina: confirmée en tant qu'"espèce peut-être préoccupante" pour le Myanmar

Taxus wallichiana: devient "espèce dont il faut se préoccuper en urgence" pour l'Inde

Recommandations pour le commerce de *Christensonia vietnamica* du Vietnam, en tant qu'espèce dont il faut se préoccuper en urgence

Dans les 3 mois

L'organe de gestion du Vietnam devrait confirmer au Secrétariat qu'il ne délivrera pas de permis d'exportation pour *Christensonia vietnamica* et que le Secrétariat peut l'indiquer sur le site web de la CITES en tant que quota d'exportation volontaire.

Recommandations pour le commerce de *Myrmecophila tibicinis* du Belize, en tant qu'espèce peut-être préoccupante

Dans les 3 mois

L'organe de gestion devrait confirmer au Secrétariat qu'il ne délivrera pas de permis d'exportation pour *M. tibicinis* tant que des études n'auront pas été faites pour confirmer la situation de l'espèce et qu'elle fait l'objet d'un commerce. Le Secrétariat devrait inclure ces informations sur la liste des quotas d'exportation volontaires.

Dans les 2 ans

Concernant *Myrmecophila tibicinis* et d'autres espèces de ce genre, probablement confondues avec *M. tibicinis*:

- Réaliser un inventaire préliminaire du stock sur pied, faire des estimations de prélèvement durable et établir un système de suivi scientifique des populations avec prélèvements et de celles sans prélèvements.
- Etablir un quota d'exportation révisé prudent sur la base de l'inventaire du stock sur pied et des estimations de prélèvement durable.
- L'organe de gestion devrait faire rapport au Secrétariat sur les résultats des points susmentionnés en expliquant comment l'autorité scientifique détermine que le niveau des exportations ne nuit pas aux populations en question.

Recommandations pour le commerce de *Pachypodium bispinosum* et de *P. succulentum* d'Afrique du Sud, en tant qu'espèces peut-être préoccupantes

En 1 an

Réaliser un inventaire préliminaire du stock sur pied, faire des estimations de prélèvement durable et établir un système de suivi scientifique des populations avec prélèvements et de celles sans prélèvements.

Etablir un quota d'exportation révisé prudent sur la base de l'inventaire du stock sur pied et des estimations de prélèvement durable.

L'organe de gestion devrait faire rapport au Secrétariat sur les résultats des points susmentionnés en expliquant comment l'autorité scientifique détermine que le niveau des exportations ne nuit pas aux populations en question.

Recommandations pour le commerce de *Pterocarpus santalinus* de l'Inde, en tant qu'espèce dont il faut se préoccuper en urgence

Dans les 3 mois

L'organe de gestion devrait clarifier la situation des exportations de cette espèce du point de vue législatif, le niveau de reproduction artificielle, le processus suivi en matière de permis, et les écarts relevés entre les données signalées par les douanes et les données CITES.

Si les exportations de spécimens d'origine sauvage devaient se poursuivre, l'organe de gestion devrait établir, en consultation avec le Secrétariat CITES et la Présidente du Comité pour les plantes, un quota prudent pour les produits de cette espèce couverts par la CITES.

Dans les 2 ans

Si les exportations de spécimens d'origine sauvage devaient se poursuivre:

- Réaliser un inventaire préliminaire du stock sur pied, faire des estimations de prélèvement durable et établir un système de suivi scientifique des populations avec prélèvements et de celles sans prélèvements.
- Etablir un quota d'exportation révisé prudent sur la base de l'inventaire du stock sur pied et des estimations de prélèvement durable.

- L'organe de gestion devrait faire rapport au Secrétariat sur les résultats des actions menées pour appliquer les dispositions de l'Article IV, et expliquer comment l'autorité scientifique détermine que le niveau des exportations ne nuit pas aux populations en question.

Questions autres que celles touchant à l'Article IV à renvoyer au Secrétariat

Voir avec les autorités de l'Inde la non-soumission de rapports sur le commerce de cette espèce.

Demander aux pays d'importation d'être vigilants et de prévenir le commerce de cette espèce sans les permis CITES nécessaires.

Contacteur les autorités du Népal au sujet du commerce illégal et non signalé provenant de ce pays ou passant par ce pays.

Recommandations pour le commerce de *Rauvolfia serpentina* de l'Inde, en tant qu'espèce dont il faut se préoccuper en urgence

Dans les 3 mois

L'organe de gestion devrait clarifier la situation du point de vue législatif des exportations de cette espèce, le niveau de reproduction artificielle, le processus suivi en matière de permis, et les écarts relevés entre les données signalées par les douanes et les données CITES.

Si les exportations de spécimens d'origine sauvage devaient se poursuivre, l'organe de gestion devrait établir, en consultation avec le Secrétariat CITES et la Présidente du Comité pour les plantes, un quota prudent pour les produits de cette espèce couverts par la CITES.

Dans les 2 ans

Si les exportations de spécimens d'origine sauvage devaient se poursuivre:

- Réaliser un inventaire préliminaire du stock sur pied, faire des estimations de prélèvement durable et établir un système de suivi scientifique des populations avec prélèvements et de celles sans prélèvements.
- Etablir un quota d'exportation révisé prudent sur la base de l'inventaire du stock sur pied et des estimations de prélèvement durable.
- L'organe de gestion devrait faire rapport au Secrétariat sur les résultats des actions menées pour appliquer les dispositions de l'Article IV, et expliquer comment l'autorité scientifique détermine que le niveau des exportations ne nuit pas aux populations en question.

Questions autres que celles touchant à l'Article IV à renvoyer au Secrétariat

Voir avec les autorités de l'Inde la non-soumission de rapports sur le commerce de cette espèce.

Demander aux pays d'importation d'être vigilants et de prévenir le commerce de cette espèce sans les permis CITES nécessaires.

Contacteur les autorités de l'Inde au sujet du commerce illégal et non signalé provenant de ce pays ou passant par ce pays.

Recommandations pour le commerce de *Rauvolfia serpentina* du Myanmar et de la Thaïlande, en tant qu'espèce peut-être préoccupante

Dans les 3 mois

L'organe de gestion du Myanmar devrait confirmer au Secrétariat qu'il ne délivre pas de permis d'exportation pour *R. serpentina* et le Secrétariat devrait inclure cette les informations sur la liste des quotas d'exportation volontaires.

L'organe de gestion de la Thaïlande devrait:

Dans les 2 ans

Réaliser un inventaire préliminaire du stock sur pied, faire des estimations de prélèvement durable et établir un système de suivi scientifique des populations avec prélèvements et de celles sans prélèvements.

Etablir un quota d'exportation révisé prudent sur la base de l'inventaire du stock sur pied et des estimations de prélèvement durable pour *Rauvolfia serpentina* et le Secrétariat devrait inclure cette les informations sur la liste des quotas d'exportation volontaires.

L'organe de gestion devrait faire rapport au Secrétariat sur les résultats des points susmentionnés en expliquant comment l'autorité scientifique détermine que le niveau des exportations ne nuit pas aux populations en question.

Questions autres que celles touchant à l'Article IV à renvoyer au Secrétariat

Demander aux pays d'importation d'être vigilants et de prévenir le commerce de cette espèce sans les permis CITES nécessaires.

Recommandations pour le commerce de *Taxus wallichiana* de l'Inde, en tant qu'espèce dont il faut se préoccuper en urgence

Dans les 3 mois

Le Secrétariat devrait vérifier auprès du Népal que les exportations de *T. wallichiana* (syn. *T. baccata* ssp. *wallichiana*) sont interdites, et le Secrétariat devrait inclure cette information sur la liste des quotas d'exportation volontaires.

Demander aux pays d'importation d'être vigilants et de prévenir le commerce de cette espèce sans les permis CITES nécessaires.

L'Inde devrait confirmer qu'elle n'autorise pas les exportations de produits issus de prélèvements dans la nature.

Si les exportations étaient confirmées, l'organe de gestion et l'autorité scientifique de l'Inde devraient fournir au Secrétariat:

- la confirmation que les politiques en place fournissent une base scientifique adéquate pour formuler les avis de commerce non préjudiciable pour *Taxus wallichiana*;
- une explication de la procédure suivie pour identifier les espèces, délivrer les permis d'exportation, ainsi que la base des avis de commerce non préjudiciable; et
- une explication de la procédure suivie pour suivre les volumes exportés, conformément à l'Article IV.

Questions autres que celles touchant à l'Article IV à renvoyer au Secrétariat

S'assurer auprès des autorités de l'Inde qu'elles vérifient que toute exportation de spécimens reproduits artificiellement a bien cette origine et que ces spécimens sont assortis des documents CITES appropriés.

Recommandations relatives au document PC17 Doc. 8.5

Sélection d'espèces pour l'étude du commerce après la CoP14 (document PC17 Doc. 8.5)

Espèces sélectionnées

<i>Euphorbia alfredii</i>	<i>Euphorbia stenoclada</i>
<i>Euphorbia ankarensis</i>	<i>Euphorbia suzannae-marnierae</i>
<i>Euphorbia antso</i>	<i>Euphorbia viguieri</i>
<i>Euphorbia aureoviridiflora</i>	<i>Euphorbia waringiae</i>
<i>Euphorbia banae</i>	<i>Pericopsis elata</i>
<i>Euphorbia beharensis</i>	<i>Aloe acutissima</i>
<i>Euphorbia berorohae</i>	<i>Aloe antandroi</i>
<i>Euphorbia biaculeata</i>	<i>Aloe betsileensis</i>
<i>Euphorbia bongolavensis</i>	<i>Aloe bosseri</i>
<i>Euphorbia bulbispina</i>	<i>Aloe bulbillifera</i>
<i>Euphorbia capmanambatoensis</i>	<i>Aloe capitata</i>
<i>Euphorbia capuronii</i>	<i>Aloe capitata</i> var. <i>capitata</i>
<i>Euphorbia croizatii</i>	<i>Aloe capitata</i> var. <i>cipolinicola</i>
<i>Euphorbia denisiana</i>	<i>Aloe capitata</i> var. <i>gneissicola</i>
<i>Euphorbia didiereoides</i>	<i>Aloe capitata</i> var. <i>quartziticola</i>
<i>Euphorbia duranii</i>	<i>Aloe conifera</i>
<i>Euphorbia elliotii</i>	<i>Aloe deltoideodonta</i>
<i>Euphorbia famatamboay</i>	<i>Aloe divaricata</i>
<i>Euphorbia fianarantsoae</i>	<i>Aloe erythrophylla</i>
<i>Euphorbia genoudiana</i>	<i>Aloe guillaumetii</i>
<i>Euphorbia geroldii</i>	<i>Aloe humbertii</i>
<i>Euphorbia gottlebei</i>	<i>Aloe ibitiensis</i>
<i>Euphorbia guillauminiana</i>	<i>Aloe imalotensis</i>
<i>Euphorbia hedyotoides</i>	<i>Aloe isaloensis</i>
<i>Euphorbia herman-schwartzii</i>	<i>Aloe itremensis</i>
<i>Euphorbia hofstaetteri</i>	<i>Aloe macroclada</i>
<i>Euphorbia horombensis</i>	<i>Aloe pratensis</i>
<i>Euphorbia iharanae</i>	<i>Aloe poliphylla</i>
<i>Euphorbia itremensis</i>	<i>Aloe prostrata</i>
<i>Euphorbia kondoi</i>	<i>Aloe suarezensis</i>
<i>Euphorbia labatii</i>	<i>Aloe trachyticola</i>
<i>Euphorbia leucodendron</i>	<i>Aloe vaombe</i>
<i>Euphorbia leuconeura</i>	<i>Aloe vaotsanda</i>
<i>Euphorbia lophogona</i>	<i>Calanthe alleizettei</i>
<i>Euphorbia mahabobokensis</i>	<i>Cymbidium erythrostylum</i>
<i>Euphorbia mangokyensis</i>	<i>Renanthera annamensis</i>
<i>Euphorbia neobosseri</i>	<i>Cistanche deserticola</i>
<i>Euphorbia neohumbertii</i>	<i>Beccariophoenix madagascariensis</i>
<i>Euphorbia perrieri</i>	<i>Lemurophoenix halleuxii</i>
<i>Euphorbia primulifolia</i> var. <i>begardii</i>	<i>Marojejya darianii</i>
<i>Euphorbia razafindratsirae</i>	<i>Ravenea rivularis</i>
<i>Euphorbia robivelonae</i>	<i>Satranala decussilvae</i>
<i>Euphorbia rossii</i>	<i>Voanioala gerardii</i>
<i>Euphorbia sakarahaensis</i>	

Durant la discussion, il y a des interventions de la représentante de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (Mme Mites Cadena), du spécialiste de la nomenclature (M. McGough), de l'Autriche, du Mexique, de l'UICN, du PNUE-WCMC et de la Présidente.

8.6 Rapport d'activité des représentants régionaux sur sept espèces d'Asie

Le Secrétariat présente le document PC17 Doc. 8.6; il note qu'aucune nouvelle information n'a été reçue depuis que la préparation du document et il estime que la question touche surtout au non-respect de la Convention et est donc du ressort du Comité permanent.

L'attention des participants est attirée sur le document PC17 Inf. 10, *A Review of the Status, Harvest, Trade and Management of Seven Asian CITES-listed Medicinal and Aromatic Plant Species*, préparé par TRAFFIC International avec des fonds alloués par l'Allemagne, qui présente un grand nombre d'informations sur les espèces concernées. Il est aussi noté que certaines populations nationales d'espèces sont actuellement incluses dans l'étude du commerce important et sont donc traitées au point 8.5 de l'ordre du jour. Une approche régionale impliquant plusieurs parties prenantes est préconisée pour améliorer la gestion et le contrôle du commerce des espèces.

Le Comité convient de demander au Secrétariat d'attirer l'attention du Comité permanent sur les questions de non-respect de la Convention et de commerce illégal des espèces concernées, notant que les questions relatives aux avis de commerce non préjudiciable pour ces espèces sont traitées au point 8.4 de l'ordre du jour.

Le représentant de l'Asie (M. Thitiprasert), le spécialiste de la nomenclature (M. McGough), l'Allemagne, TRAFFIC et la Présidente interviennent durant la discussion.

9. Examen de l'utilisation du code de source R

Ce point de l'ordre du jour est discuté lors de la réunion conjointe entre la 17^e session du Comité pour les plantes et la 23^e session du Comité pour les animaux.

Le Secrétariat présente les documents PC17 Doc. 9 (Rev. 2) et AC23 Doc. 9 (Rev. 2), qui traitent de la mise en œuvre de la décision 14.152. Il mentionne une correction apportée dans les tableaux de l'annexe 2 des documents: toutes les exportations du Pérou de 1994 ont été mal classées dans la base de données CITES sur les statistiques des rapports annuels; elles auraient dû être signalées sous le code de source A et non R et n'auraient donc pas dû être incluses dans le tableau.

Le groupe de travail PC17/AC23 WG3 est établi et chargé d'appliquer la décision 14.152. Voir la composition du groupe dans l'annexe 1 au présent document.

Par la suite, les Comités adoptent le rapport du groupe de travail PC17/AC23 WG3 présenté oralement comme suit par les Pays-Bas en tant que co-président du groupe:

- a) Sur la base des données du commerce fournies dans le document AC23 Doc. 9 (Rev. 2), un petit groupe de rédaction sélectionnera, au cours de la 23^e session du Comité pour les animaux, les Parties et les espèces pertinentes sur lesquelles le groupe de travail recherchera, par le biais d'un questionnaire, des informations sur l'utilisation du code R. Ce groupe préparera des questions et envisagera comment procéder à l'examen de la littérature, et sera assisté par des ONG et par l'UICN.
- b) Les co-présidents du groupe de travail, en consultation avec le groupe de travail et les représentants régionaux pertinents des Comités, enverront un questionnaire aux Parties sélectionnées en leur demandant de répondre dans les 2 mois, soit avant le 1^{er} juillet 2008.
- c) Les co-présidents du groupe de travail, en consultation avec le groupe de travail, examineront et analyseront les informations reçues et décideront comment procéder pour préparer un document pour la prochaine session du Comité pour les animaux et celle du Comité pour les plantes.

- d) Un projet de document sera si possible envoyé aux Parties pour consultation en septembre 2008.
- e) Un document retravaillé sera soumis par le groupe de travail au Comité pour les animaux et au Comité pour les plantes en décembre 2008.
- f) Au cours du processus, il pourrait être nécessaire de réviser le calendrier proposé.
- g) Les animaux et les plantes ne seront pas regroupés mais suivront le même processus.

Le Président du Comité pour les animaux et le Secrétariat interviennent durant la discussion.

10. Atelier international de spécialistes sur les avis de commerce non préjudiciable

Ce point de l'ordre du jour est discuté lors de la réunion conjointe entre la 17^e session du Comité pour les plantes et la 23^e session du Comité pour les animaux.

Le Mexique présente les documents AC23 Doc. 10 et PC17 Doc. 10, indiquant les progrès accomplis dans l'organisation de l'atelier. Il signale que la date prévue dans le document a changé: l'atelier aura lieu du 17 au 22 novembre 2008. Il déclare que des engagements couvrant un tiers du budget de l'atelier ont été reçus, que la date butoir pour finaliser le budget est la fin de juillet 2008, et que le Secrétariat a été prié de rechercher des fonds.

Les Comités prennent note des documents.

La Présidente du Comité pour les plantes intervient durant la discussion.

11. Examen périodique d'espèces de plantes inscrites aux annexes CITES

La Suisse, en tant que présidente du groupe de travail sur l'examen périodique des espèces de plantes inscrites aux annexes CITES, présente le document PC17 Doc. 11. Elle précise que les examens sont terminés pour 22% des taxons et 29% des espèces sélectionnés pour examen entre la CoP13 et la CoP15. Bien que bon nombre d'examens aient été faits, le travail a ralenti et il reste encore beaucoup à faire. La Suisse estime qu'une autre approche est nécessaire et propose de transférer au Comité le mandat du groupe de travail intersessions.

Le représentant de l'Amérique du Nord (M. Gabel) signale que les Etats-Unis ont l'intention d'examiner *Sclerocactus* spp., sous réserve de fonds disponibles, et proposent de travailler avec la Namibie à l'examen de *Welwitschia mirabilis*. La France souligne qu'un spécialiste français des euphorbes malgaches pourrait contribuer à l'examen de 10 espèces de ce genre inscrites à l'Annexe I. Le Mexique déclare qu'il souhaite continuer à participer à l'examen d'*Agave victoriae-reginae* et d'*Euphorbia antisiphilitica*. Les Pays-Bas proposent de contribuer à l'examen de *Cycas beddomei*. L'Afrique du Sud déclare qu'elle aura terminé l'examen d'*Orothamnus zeyheri* et de *Protea odorata* avant la fin de 2008. La Thaïlande déclare que si elle est un Etat de l'aire de répartition de *Dioscorea deltoidea*, elle est prête à proposer son assistance pour l'examen de cette espèce.

Le Comité décide d'établir le groupe de travail PC17 WG5 sur l'examen périodique des annexes, qui traitera aussi le point 14 de l'ordre du jour, Examen des espèces d'*Euphorbia* succulentes inscrites à l'Annexe II. Voir la composition du groupe dans l'annexe 1 au présent document.

Le mandat suivant est approuvé pour le groupe de travail PC17 WG5:

- a) Faire une proposition en vue de l'inscription appropriée d'*Agave parviflora* et de *Podocarpus parlatorei* et, si nécessaire, en vue d'autres actions;
- b) Faire une proposition sur la manière de procéder concernant les taxons non encore examinés (annexe 1, paragraphe E) et ceux pour lesquels aucun rapport indiquant où en est l'examen n'est disponible (annexe 5);
- c) Proposer une autre approche pour les taxons restants et les futurs examens;

- d) Trouver des moyens de conduire les examens à court, à moyen et à long termes; et
- e) Trouver des sources de financement pour conduire les examens.

La Présidente demande au groupe de contacter le Comité pour les animaux pour rechercher de nouvelles approches pour poursuivre les examens et aborder la question du financement.

Dans le courant de la session, la Suisse, en tant que présidente du groupe de travail WG5, indique que le groupe a traité séparément les points 11 et 14 de l'ordre du jour, et présenté ces parties de son rapport dans le document PC17 WG5 (qui n'existe qu'en anglais) qui porte sur le point 11 de l'ordre du jour (paragraphe 2 à 6). Le Comité approuve les modifications suivantes aux paragraphes 4 a) et 6: au paragraphe 4 a), remplacer la troisième phrase par: *The notification should call upon Parties to undertake to find the resources to carry out the reviews on behalf of the Plants Committee.*; au paragraphe 6, dans la deuxième phrase, remplacer "PC" par WG et ajouter à la fin *to present to PC18.* La Suisse note que selon le rapport régional (le document PC17 Doc. 5.3), le chercheur Celso do Lago Paiva (Brésil) examine la conservation et le commerce des espèces brésiliennes de Bromeliaceae (*Tillandsia kautskyi*, *T. sucrei* et *T. sprengeliana*). Les informations seront envoyées au président du groupe de travail WG5.

La Thaïlande précise qu'elle n'est pas un Etat de l'aire de répartition de *Dioscorea deltoidea* comme mentionné à l'annexe 5.

Les paragraphes 2 à 6 du document PC17 WG5 sont adoptés tels qu'amendés:

- a) Le GT recommande de maintenir *Agave parviflora* à l'Annexe I.
- b) Le GT informe le Comité pour les plantes:
 - i) que l'Argentine envisage de soumettre à la CoP15 une proposition visant à transférer *Podocarpus parlatorei* de l'Annexe I à l'Annexe II avec une annotation appropriée pour les parties et produits;
 - ii) que l'Afrique du Sud prépare des propositions à soumettre à la CoP15, visant à supprimer *Orothamnus zeyheri* et *Protea odorata* de l'Annexe II;
 - iii) que la Namibie prépare un rapport sur l'examen de *Welwitschia mirabilis* à soumettre à la 18^e session du Comité pour les plantes;
 - iv) que le Mexique a commencé l'examen d'*Euphorbia antisiphilitica*; celui d'*Agave victoriae-reginae* commencera probablement prochainement;
 - v) que les Pays-Bas proposent d'examiner *Cycas beddomei*; et
 - vi) qu'il y a peut-être un spécialiste volontaire prêt à examiner 10 espèces d'*Euphorbia* malgaches inscrites à l'Annexe I et la France lui demandera sa coopération.
- c) Pour avancer jusqu'à la 18^e session du Comité pour les plantes, le GT recommande:
 - i) que le Secrétariat publie dès que possible une notification aux Parties attirant leur attention sur les taxons non encore examinés, la liste de ces taxons et un calendrier pour les examens, et demandant aux Parties de trouver les ressources nécessaires pour réaliser les examens au nom du Comité pour les plantes. Les Parties qui trouvent des spécialistes pour les examens ou qui chargent des spécialistes de réaliser des examens devraient en informer le Secrétariat; et
 - ii) que le Secrétariat, sous réserve de fonds disponibles, consulte la présidente du Comité pour les plantes et le président du GT et sélectionne des taxons pour examen et les spécialistes qui les examineront, et prépare des contrats à cet effet.

- d) Le GT coordonne et suit l'examen périodique et soumet un rapport à la 18^e session du Comité pour les plantes.
- e)
 - i) Le GT recommande que le Comité pour les plantes demande à la CoP15, dans le rapport de sa Présidente, que des fonds soient alloués pour l'examen périodique de taxons végétaux.
 - ii) Le GT devrait préparer des lignes directrices à soumettre à la 18^e session du Comité pour les plantes, indiquant dans quelles circonstances des contrats avec des spécialistes peuvent être signés pour l'examen de taxons végétaux.

Durant la discussion, il y a des interventions des représentants de l'Europe (M. Sajeva), de l'Amérique du Nord (M. Gabel) et de l'Océanie (M. Leach), de l'Afrique du Sud, de l'Autriche, de la France, de Madagascar, du Mexique, des Pays-Bas, de la Suisse, de la Thaïlande, ainsi que de la Présidente.

12. Planification stratégique

12.1 Résolutions et décisions à l'adresse du Comité pour les plantes

Le Secrétariat présente le document PC17 Doc. 12.1; le Comité en prend note.

Il n'y a pas d'interventions.

12.2 Etablissement des priorités du Comité pour les plantes

A la première séance du Comité, la Présidente a indiqué qu'elle avait préparé un format à soumettre aux représentants, qui sera diffusé dès que possible, pour établir un plan de travail. Dans le courant de la session, le représentant de l'Océanie (M. Leach) signale que les membres du Comité présents ont tenu une réunion informelle pour envisager les futures activités du Comité pour les plantes sur la base des décisions et des résolutions pertinentes de la CoP. Ils ont donné à chaque activité un rang de priorité élevé, moyen ou bas. Un rang de priorité élevé a été attribué à la plupart des activités (voir Annexe 2).

Ils ont aussi assigné provisoirement des tâches aux membres du Comité et décidé que pour certaines activités de rang de priorité moyen ou bas, une personne n'étant pas nécessairement un membre du Comité pouvait être chargée de préparer un rapport à soumettre à la CoP15.

Il n'y a pas d'autres interventions.

13. Annotations

13.1 Cactaceae et Orchidaceae: examen des annotations

La Suisse présente le document PC17 Doc. 13.1, notant qu'il traite de la décision 14.130 et couvre des taxons en plus de Cactaceae et d'Orchidaceae.

Pour mettre en œuvre la décision 14.130, le Comité décide d'établir le groupe de travail PC17 WG1, qui continuera de travailler entre les sessions si nécessaire. Voir la composition du groupe dans l'annexe 1 au présent document.

Le mandat suivant est approuvé pour le groupe de travail PC17 WG1:

- a) Voir si certains des éléments indiqués ne pourraient pas être partiellement ou totalement exemptés de la CITES;
- b) Evaluer l'efficacité et la faisabilité de regrouper et d'amender les annotations #1 et #4;

- c) Analyser les conséquences du regroupement et de l'amendement des annotations aux taxons concernés;
- d) Clarifier l'annotation aux graines de Cactaceae mexicaines; et
- e) Clarifier la traduction de "cactus sans chlorophylle".

Dans le courant de la session, le Président du groupe de travail WG1 (M. Benítez) présente au Comité le rapport révisé PC17 WG1 (Rev. 1).

Après discussion, le Comité décide d'établir le groupe de travail intersessions PC17 WG13 comme proposé au point 3 du rapport, et d'indiquer dans ce paragraphe que le groupe de travail n'examinera pas les espèces produisant du bois d'agar car cette tâche relève du mandat du groupe de travail PC17 WG7. Le Comité décide aussi d'établir le groupe de travail intersessions PC17 WG14 pour traiter des spécimens d'herbariums comme discuté au point 4 du document PC17 WG1 (Rev. 1). Sur cette base, le rapport du WG1 groupe de travail est adopté comme suit:

- a) Les points 1 à 4 du mandat ont été examinés par le groupe de travail (GT) lors de la discussion générale.
- b) Le GT a examiné les éléments a) à g) de l'annotation proposée dans le document PC17 Doc. 13.1 (annexe 1). Le GT a approuvé le regroupement proposé des annotations #1 et #4 pour les éléments a) à e), avec certaines modifications. Le GT a décidé de ne pas inclure dans la nouvelle annotation regroupée les éléments f) et g). La nouvelle annotation proposée sur laquelle le GT s'est accordé est la suivante:
 - i) les graines, les spores et pollen (y compris les pollinies) sauf les graines de Cactaceae spp. exportées du Mexique;
 - ii) les semis ou les cultures de tissus obtenus *in vitro*, en milieu solide ou liquide, transportés en conteneurs stériles;
 - iii) les fleurs coupées de plantes reproduites artificiellement;
 - iv) les fruits, et leurs parties et produits, des plantes acclimatées ou reproduites artificiellement des genres *Vanilla* (Orchidaceae), *Opuntia*, sous-genre *Opuntia* (Cactaceae), *Hylocereus* et *Selenicereus* (Cactaceae);
 - v) les tiges, les fleurs, et leurs parties et produits de plantes acclimatées ou reproduites artificiellement des genres *Opuntia*, sous-genre *Opuntia*, et *Selenicereus* (Cactaceae).
- c) Concernant l'élément f) de l'annotation proposée dans le document PC17 Doc. 13.1 (annexe 1), le GT a estimé qu'il ne ressortait pas de son mandat et a proposé qu'un GT intersessions soit formé pour étudier la question des produits finis et des annotations les concernant (WG13). Ce nouveau GT établirait aussi les priorités parmi les espèces suggérées dans le document PC17 Doc. 13.1 (annexe 1) et commencerait à travailler sur des cas spécifiques à examiner dans le cadre de la dérogation pour les produits finis. Il est à noter que le GT a décidé de ne pas examiner pour le moment la dérogation pour les produits finis au niveau de la famille.
- d) Concernant l'élément g) de l'annotation proposée dans le document PC17 Doc. 13.1 (annexe 1), le GT a décidé de ne pas l'inclure dans la nouvelle annotation regroupée car la CITES dispose déjà la résolution Conf. 11.15 (Rev. CoP12), Prêts, dons, ou échanges de spécimens de musées et d'herbiers à des fins non commerciales, pour traiter les spécimens d'herbiers non vivants. Le GT a reconnu que le déplacement des spécimens d'herbiers non vivants pose des problèmes du fait que toutes les Parties n'appliquent pas cette résolution.

- e) Concernant les cactus sans chlorophylle, le GT a décidé de supprimer "sans chlorophylle" de la note de bas de page #6 des annexes, concernant les spécimens reproduits artificiellement des hybrides et/ou cultivars. Le GT a reconnu que l'expression "sans chlorophylle" est techniquement incorrecte en ce que les mutants en question contiennent de la chlorophylle. Ceci résulte de problèmes de lutte contre la fraude dans la mise en œuvre de cette dérogation. La partie amendée de la note de bas de page #6 des annexes deviendrait: Cactaceae spp. mutants colorés greffés sur les porte-greffes suivants: *Harrisia* "Jusbertii", *Hylocereus trigonus* ou *Hylocereus undatus*.

Le mandat suivant est approuvé pour le groupe de travail PC17 WG13:

- a) Préparer la liste des annotations incluses pour les taxons au paragraphe f) du document PC17 Doc. 13.1, annexe 1.
- b) Etablir des critères pour classer les taxons inclus dans ce paragraphe dans un ordre de priorité sur la base de ces critères.
- c) Commencer par les taxons ayant le rang de priorité le plus élevé, demander des informations au PNUE-WCMC sur les volumes du commerce international sur une période spécifique, seulement pour les spécimens identifiés selon les critères établis ci-dessus au paragraphe b).
- d) Examiner les informations au niveau de l'espèce et, avec l'assistance du Secrétariat, demander des informations aux Parties concernées sur leur expérience du commerce international de ces espèces, concernant spécifiquement la première marchandise commercialisée.
- e) Examiner le bien-fondé d'inclure les "produits pharmaceutiques finis" dans toute dérogation proposée.
- f) Déterminer si des espèces pourraient être exemptées des dispositions de la Convention dans le cadre d'une telle dérogation et faire rapport à la 18^e session du Comité pour les plantes sur les résultats du groupe de travail.

Voir la composition du groupe de travail PC17 WG13 dans l'annexe 1 au présent document.

Le mandat suivant est approuvé pour le groupe de travail PC17 WG14:

- a) Voir s'il y a au sein de la CITES des possibilités de faciliter les échanges de spécimens d'herbariums.
- b) Préparer un rapport sur ces possibilités et les difficultés qu'elles pourraient susciter et proposer d'autres actions pour discussion à la 18^e session du Comité pour les plantes.

Voir la composition du groupe de travail PC17 WG14 dans l'annexe au présent document.

Durant la discussion, il y a des interventions des représentants de l'Europe (M. Sajeva), de l'Amérique du Nord (M. Gabel) et de l'Océanie (M. Leach), du spécialiste de la nomenclature (M. McGough), de l'Autriche, de la Chine, de la France, de l'Allemagne, du Koweït, de Madagascar, du Mexique, de la Suisse, d'*American Herbal Products Association* et de la Présidente.

13.2 Orchidées: annotation aux espèces inscrites à l'Annexe II

Le Secrétariat présente le document PC17 Doc. 13.2 qui traite des décisions 14.133 et 14.134. Il note qu'après la CoP12, la Thaïlande a préparé un matériel d'aide à l'identification des orchidées reproduites artificiellement, l'a envoyé au Secrétariat et distribué aux Parties.

Le représentant de l'Asie (M. Thitprasert) signale qu'en janvier 2008, il a envoyé une lettre demandant aux Parties si elles rencontraient des problèmes au niveau de la conservation dans la mise en œuvre des annotations actuelles exemptant dans les annexes certains

hybrides des orchidées reproduits artificiellement. Neuf ont répondu, indiquant généralement qu'elles ne rencontraient de tels problèmes résultant des dérogations.

Durant la discussion, il est noté que les dérogations actuelles ne sont pas bien appliquées car les commerçants ne souhaitent pas s'appuyer sur elles et préfèrent que des certificats CITES soient délivrés pour leurs envois. La réticence de certains Etats des aires de répartition à étendre les dérogations actuelles est également notée; le faible taux de réponse des Parties à la demande d'informations indique qu'il est peu probable que les dérogations actuelles soient davantage utilisées dans un proche avenir.

Pour faire progresser l'application des décisions 14.133 et 14.134, le Comité décide d'établir le groupe de travail PC17 WG2 qui pourrait poursuivre son travail entre les sessions si nécessaire. Voir la composition de ce groupe dans l'annexe 1 au présent document.

Le mandat suivant est approuvé pour le groupe de travail PC17 WG2:

Concernant la décision 14.133

- a) Préparer une méthode pour favoriser la collaboration entre les pays d'exportation et les pays d'importation dans la préparation de recommandations et de matériels d'identification sur d'éventuelles dérogations pour les hybrides reproduits artificiellement d'Orchidaceae spp. inscrites à l'Annexe II, en tenant compte des capacités des pays d'appliquer et de contrôler effectivement ces dérogations; et
- b) Déterminer qui compilera les résultats à soumettre à la prochaine session du Comité pour les plantes, et comment les résultats seront compilés.

Concernant la décision 14.134

Tenant compte du travail entrepris précédemment pour mettre en œuvre la décision 13.99 sur l'annotation aux Orchidaceae inscrites à l'Annexe II, figurant dans le document PC15 Doc. 19, la notification aux Parties n° 2005/047 et le document PC16 Doc. 17.2:

- a) Préparer un questionnaire à envoyer aux Parties;
- b) Préparer une notification aux Parties devant être envoyée par le Secrétariat; et
- c) Déterminer qui analysera et compilera les résultats à soumettre à la prochaine session du Comité pour les plantes.

Dans le courant de la session, le Président du groupe de travail PC17 WG2 présente un rapport d'activité (le document PC17 WG2). S'ensuit une discussion dans laquelle il est souligné que pour être utiles, les matériels d'identification devraient permettre à l'utilisateur de distinguer les orchidées exclues des annexes de celles qui ne le sont pas. La nécessité d'aborder la collaboration entre les pays d'exportation et d'importation et les éventuelles futures dérogations à la décision 14.133 est soulignée. D'éventuels problèmes de vérification des matériels d'identification sont soulevés; par ailleurs, certains estiment que la manière proposée de réunir des informations sur l'utilisation de la dérogation ne reflète pas pleinement les préoccupations de toutes les Parties.

Suite à la discussion, le Président du groupe de travail PC17 WG2 est prié de soumettre une version révisée du rapport du groupe de travail. Dans le courant de la session, les recommandations figurant dans le document PC17 WG2 (Rev. 1) sont adoptées avec la phrase suivante ajoutée à la fin du premier paragraphe: Un matériel d'identification devrait être soumis pour les taxons déjà exemptés mais aussi pour ceux qui pourraient l'être à l'avenir.

Voici le texte complet:

Recommandations

- a) Les pays d'exportation et les pays d'importation sont priés d'envoyer au Secrétariat des matériels d'identification et des informations techniques, y compris un guide illustré, sur les spécimens d'orchidées reproduits artificiellement exemptés des dispositions de la CITES, ainsi que sur les spécimens sauvages. Un matériel d'identification devrait être soumis pour les taxons déjà exemptés mais aussi pour ceux qui pourraient l'être à l'avenir.
- b) Le Secrétariat CITES devrait placer ces informations, et toutes celles qui sont disponibles, sur le site web de la CITES pour utilisation par les Parties intéressées. Cela permettra de distinguer plus facilement les orchidées sauvages de celles reproduites artificiellement. Les pays d'exportation et les pays d'importation devraient consulter le spécialiste de la nomenclature (plantes)* pour valider les informations et leur exactitude avant d'envoyer leur matériel d'identification au Secrétariat pour publication sur le site web de la CITES.
- c) Toute nouvelle proposition de dérogation soumise à la Conférence des Parties devrait inclure des matériels d'identification suffisants.

Pour suivre et évaluer les éventuels problèmes de conservation soulevés par la mise en œuvre de l'annotation aux Orchidaceae spp. inscrites à l'Annexe II, le GT propose de demander au Secrétariat d'envoyer aux Parties une notification avec une date butoir fixée avant la session suivante du Comité pour les plantes pour soumettre au Secrétariat leur réponse aux questions suivantes:

- i) En tant que pays d'exportation et/ou pays d'importation, avez-vous rencontré des problèmes concernant l'annotation de dérogation applicable aux Orchidaceae spp. inscrites à l'Annexe II?
- ii) Veuillez indiquer lesquels.
- iii) Quelle recommandation formuleriez-vous pour les résoudre?
- iv) Avez-vous observé des effets positifs ou avez-vous d'autres commentaires?

Toute nouvelle information ou information supplémentaire sur des problèmes concernant la dérogation pour les espèces d'orchidées devrait être adressée à la Présidente du Comité pour les plantes. La compilation et la préparation du document seront conduites par le Président et le Co-Président du GT (Thaïlande et Pays-Bas) en temps voulu avant la 18^e session du Comité pour les plantes.

L'analyse et la compilation des réponses des Parties et de toute nouvelle information ou information supplémentaire sur les problèmes seront conduites par un GT établi par la 18^e session du Comité pour les plantes.

Durant la discussion, il y a des interventions des représentants de l'Asie (M. Thitiprasert), de l'Amérique du Nord (M. Gabel) et de l'Océanie (M. Leach), de l'Autriche, de l'Allemagne, de la Malaisie, du Mexique, du Pérou, de la Suisse, de la Thaïlande, ainsi que de TRAFFIC, de la Présidente et du Secrétariat.

* **Note du Secrétariat:** Le Secrétariat a modifié le texte original qui se référait au "président du Comité de la nomenclature (plantes)", ce comité ayant été aboli à la CoP14.

13.3 Espèces d'arbres: annotations aux espèces inscrites aux Annexes II et III

Le Secrétariat présente le document PC17 Doc. 13.3, qui traite de la décision 14.148.

Pour faire progresser l'application de la décision 14.148, le Comité décide d'établir le groupe de travail PC17 WG3 qui pourrait poursuivre son travail entre les sessions si nécessaire. Voir la composition du groupe dans l'annexe 1 au présent document.

Le mandat suivant est approuvé pour le groupe de travail PC17 WG3:

- a) Préparer une liste des espèces d'arbres inscrites aux Annexes II et III avec les annotations en vigueur correspondantes;
- b) Préparer des définitions des termes utilisés dans les annotations pour en faciliter l'utilisation et la compréhension, en particulier pour l'expression "second traitement";
- c) Préparer la liste des articles apparaissant initialement dans le commerce international comme exportations des Etats de l'aire de répartition et de ceux qui dominent le commerce et la demande de ressources sauvages pour toutes les espèces concernées;
- d) Tenir compte des codes des douanes;
- e) Analyser les annotations et, s'il y a lieu, proposer au Comité pour les plantes des amendements aux annotations en vigueur; et
- f) Préparer, si nécessaire, des propositions en vue d'amender la résolution Conf. 10.13 (Rev. CoP14) et/ou d'amender les annexes en conséquence.

Le groupe de travail PC17 WG3 doit se limiter à l'examen des espèces d'arbres dont le bois est commercialisé.

Dans le courant de la session, après une discussion sur les codes douaniers dans laquelle il est souligné que tous les articles commercialisés ont une position tarifaire appropriée, les recommandations du groupe de travail PC17 WG3 figurant dans le document PC17 WG3 (qui n'existe qu'en anglais) sont approuvées avec les amendements suivants: aux paragraphes 2 et 3, remplacer "*Timber Officer*" par Secrétariat; aux paragraphes 2 et 3, remplacer "*FAO and ITTO*" par FAO, ITTO and WCO. Le texte agréé est le suivant:

Recommandations

- a) Le Comité pour les plantes devrait demander au Secrétariat d'envoyer une notification aux Etats des aires de répartition des espèces produisant du bois inscrites aux Annexes II et III et demander des informations pour savoir si les annotations actuelles à ces espèces mettent l'accent de manière appropriée sur les spécimens des Etats des aires de répartition apparaissant initialement dans le commerce international, et sur les spécimens dominant le commerce et la demande de ressources sauvages.
- b) Le Comité pour les plantes devrait demander au Secrétariat de correspondre avec les spécialistes pertinents de la FAO, de l'OIBT et de l'OMD pour compiler une liste de définitions des produits du bois traités, primaires et secondaires, et de codes tarifaires harmonisés correspondants.
- c) Le Comité pour les plantes devrait demander au Secrétariat de compiler un document résumant les informations fournies par les Etats des aires de répartition en réponse à la notification ainsi qu'une compilation des définitions des produits du bois obtenue après consultation de la FAO, de l'OIBT et de l'OMD; ces documents devraient être transmis au groupe de travail pour qu'il continue son travail par voie électronique jusqu'à la 18^e session du Comité pour les plantes.

- d) Le GT devrait présenter à la 18^e session du Comité pour les plantes ses recommandations sur d'éventuelles révisions aux annotations aux espèces d'arbres inscrites aux annexes, ainsi que d'autres définitions et des codes tarifaires harmonisés susceptibles d'aider les Parties à mettre en œuvre les annotations révisées.

Les représentants de l'Asie (M. Partomihardjo) et de l'Océanie (M. Leach), la France, l'Allemagne, la Malaisie, la Suisse et la Présidente interviennent durant la discussion.

Le Comité convient que le représentant de l'Amérique du Nord (M. Gabel) devrait agir en tant que coordinateur du travail du Comité sur les annotations.

14. Examen des espèces succulentes d'*Euphorbia* inscrites à l'Annexe II

L'observateur de la Suisse présente le document PC17 Doc. 14, notant que la Conférence des Parties a adressé la décision 14.131 au Comité pour les plantes pour qu'il examine l'inscription des espèces d'*Euphorbia* succulentes inscrites à l'Annexe II.

Le Comité convient que le groupe de travail PC17 WG5 devrait être chargé des tâches indiquées dans la décision 14.131. La Présidente note que le groupe poursuivra son travail entre les sessions.

Le mandat suivant est approuvé pour le groupe de travail PC17 WG5:

- a) Analyser les données sur le commerce et la conservation des espèces d'*Euphorbia* succulentes (sauf celles actuellement inscrites à l'Annexe I);
- b) Préparer une liste révisée des espèces d'*Euphorbia* succulentes qui remplissent les critères d'inscription à l'Annexe II figurant dans la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP14);
- c) Préparer, s'il y a lieu, pour examen à la 18^e session du Comité pour les plantes, des propositions de suppression de l'Annexe II des espèces d'*Euphorbia* succulentes qui ne remplissent pas les critères figurant dans la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP14), qui sont souvent commercialisées, et qui peuvent être clairement identifiées par le non-spécialiste; et
- d) Déterminer les besoins de matériels d'identification des espèces maintenues à l'Annexe II.

Dans le courant de la session, le Comité examine la partie du rapport du groupe de travail PC17 WG5 portant sur ce point de l'ordre du jour (points 7 à 9 du document PC17 WG5). Concernant les genres mentionnés au point 7 du document, il est noté que l'inscription originale ne les concernait pas. Le Comité convient que dans son travail entre les sessions, le groupe de travail devrait préparer des propositions à soumettre à la CoP15, visant à annoter l'inscription actuelle aux annexes du genre *Euphorbia* de manière que ces genres soient exclus de l'inscription.

Avec cet amendement, les paragraphes 7 à 9 du document PC WG5 sont adoptés comme suit:

7. Le GT souligne que le genre *Euphorbia* a été largement amplifié. Selon des études récentes de données de séquençage de l'ADN, la plupart des "genres satellites" plus petits, considérés comme gravitant autour du vaste genre *Euphorbia*, sont au cœur de ce dernier. En conséquence, ces taxons, à savoir le genre *Chamaesyce*, qui n'est pas généralement accepté, ainsi que des genres plus petits – *Cubanthus*, *Elaeophorbium*, *Endadenium*, *Monadenium*, *Synadenium* et *Pedilanthus* – ont été transférés dans *Euphorbia*. Dans ce nouveau sens amplifié, le genre *Euphorbia* est égal à l'entière sous-tribu *Euphorbiinae* de la famille des Euphorbiaceae. Un nombre considérable d'autres espèces succulentes peuvent ainsi être couvertes non intentionnellement par la réglementation de la CITES. Le GT recommande donc de vérifier si des unités subgénériques d'*Euphorbia*, au nouveau sens amplifié, correspondent à l'ancienne inscription et, si possible, de resserrer l'inscription des *Euphorbia* spp. succulentes à l'Annexe II à ces taxons subgénériques.

8. Le GT accomplira une partie de son travail intersessions:
 - a) Il analysera les données sur le commerce fournies dans le document PC17 Doc. 14 (annexe).
 - b) Il identifiera les espèces susceptibles d'être supprimées de l'Annexe II sur la base de ces informations et des autres informations disponibles et pertinentes.
 - c) Il préparera la liste des espèces susceptibles d'être supprimées des annexes, pour examen à la 18^e session du Comité pour les plantes, et soumettra un rapport incluant cette liste et les autres informations disponibles et pertinentes.
9. Le GT recommande que le Secrétariat publie dès que possible après la 17^e session du Comité, une notification aux Parties dans laquelle il demandera aux Etats des aires de répartition des espèces d'*Euphorbia* succulentes d'indiquer autant que possible les espèces subissant effectivement ou potentiellement des effets négatifs du fait des prélèvements dans la nature pour le commerce international. Les Parties devraient communiquer leurs conclusions au Secrétariat avant les six mois précédant la 18^e session du Comité, puis le Secrétariat réunira ces informations et les transmettra au Président du GT.
10. Le GT préparera pour la CoP15 une proposition visant à annoter l'inscription actuelle aux annexes du genre *Euphorbia*, de manière que ces genres soient exclus de l'inscription, et la soumettra pour discussion à la 18^e session du Comité pour les plantes.

Les représentants de l'Asie (M. Thitprasert), de l'Europe (M. Sajeva) et de l'Amérique du Nord (M. Gabel), la Suisse, la Présidente et le Secrétariat interviennent durant la discussion.

15. Transport des plantes vivantes

Le Secrétariat présente le document PC17 Doc. 15.

Le Comité convient de renvoyer cette question à la réunion conjointe du 19 avril du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes. Il convient aussi que si l'Autriche était nommée à la présidence d'un groupe de travail chargé de cette question à la réunion conjointe ou à la 23^e session du Comité pour les animaux, l'Autriche (M. Kiehn) devrait aussi représenter le Comité pour les plantes au groupe de travail.

A la réunion conjointe, le groupe de travail PC17/AC23 WG4 est établi pour coordonner le travail des Comités sur le transport des plantes et des animaux vivants. Voir la composition de ce groupe dans l'annexe 1 au présent document.

Par la suite, le rapport du groupe de travail PC17/AC23 WG4 est présenté oralement par le Président du Comité pour les animaux et par l'Autriche. Ses recommandations suivantes sont adoptées:

- a) Le groupe de travail a élu à l'unanimité Andreas Kaufmann, de l'Autriche, en tant que nouveau président du groupe dont il dirigera le travail jusqu'à la CoP15.
- b) Le groupe de travail est convenu que dans l'annexe au document AC23 Doc. 6, partie 4, "Actions requises" concernant la résolution Conf. 10.21 (Rev. CoP14), Transport des spécimens vivants, les activités conjointes des deux Comités devraient figurer en **gras**.
- c) Le groupe de travail est convenu que si des membres du groupe participaient à des réunions de l'IATA, de l'OIE ou à d'autres réunions pertinentes, ils pourraient signaler qu'ils font partie du groupe de travail CITES sur le transport mais ne pas s'exprimer au nom du groupe, et devraient faire rapport au groupe de travail sur les délibérations de ces réunions ou sur les décisions prises.

L'Autriche et la Présidente du Comité pour les plantes interviennent durant la discussion.

16. Espèces produisant du bois

La Malaisie et le PNUE-WCMC présentent une question touchant aux ateliers sur la conservation des espèces d'arbres. Ils présentent un résumé sur l'atelier régional tenu à Kuala Lumpur en septembre 2007 au cours duquel des espèces d'arbres ont été identifiées comme nécessitant en priorité des actions supplémentaires, notamment un suivi international. Ils attirent l'attention des participants sur le document PC17 Inf. 7, qui inclut le rapport de l'atelier. Le Comité note que d'autres ateliers régionaux sont planifiés, et en particulier que l'on espère en tenir un en Afrique en 2008, pour lequel 30% seulement du financement a été réuni.

Le Comité appuie la tenue d'ateliers régionaux sur la conservation des espèces d'arbres et se félicite du travail accompli jusqu'à présent par les ateliers régionaux; il fait appel aux donateurs afin que des ateliers similaires puissent se tenir dans d'autres régions.

Les représentants de l'Asie (M. Partomihardjo et M. Thitprasert) et de l'Océanie (M. Leach), des Pays-Bas, ainsi que la Présidente et le Secrétariat interviennent durant la discussion.

16.1 Acajou des Antilles

16.1.1 Rapport d'activité sur l'application du plan d'action pour l'acajou des Antilles

Le Secrétariat présente le document PC17 Doc. 16.1.1, sur le plan d'action pour l'acajou des Antilles approuvé dans la décision 14.145. Il note que le plan d'action n'inclut pas de mandat pour le groupe de travail sur l'acajou jusqu'à la CoP15.

16.1.2 Atelier international de spécialistes sur les avis de commerce non préjudiciable (ACNP) relatifs à l'acajou des Antilles (Cancun, avril 2007): approbation et adoption de lignes directrices pour formuler les ACNP pour l'acajou

Le Mexique présente le document PC17 Doc. 16.1.2.

16.1.3 Conversion des volumes d'arbres sur pied en bois scié exportable

La Présidente présente le document PC17 Doc. 16.1.3.

Le Président du groupe de travail sur l'acajou (Mexique) signale que neuf des 14 Etats de l'aire de répartition de l'acajou des Antilles ont soumis au groupe leur rapport d'activité sur la mise en œuvre du plan d'action pour l'acajou des Antilles. L'analyse de ces rapports sur la base d'une série de critères indique que seuls trois Etats des aires de répartition disposent de suffisamment d'informations pour émettre des avis de commerce non préjudiciable.

S'ensuit une discussion portant principalement sur les avantages d'inclure l'acajou des Antilles dans l'étude du commerce important conformément au paragraphe 6. b) de la décision 14.145. Il est généralement admis que l'espèce devrait y être incluse mais aussi que tous les Etats de l'aire de répartition ne devraient pas nécessairement être inclus dans l'étude. Certains craignent que les Etats de l'aire de répartition considèrent l'inclusion dans l'étude du commerce important comme une sanction mais il est aussi noté que l'étude pourrait stimuler le renforcement des capacités et être une manière de concentrer l'action dans les domaines où elle est le plus nécessaire.

Après discussion, le Comité décide à l'unanimité d'inclure dans l'étude du commerce important les populations d'acajous des Antilles des pays n'ayant pas démontré qu'ils avaient des informations suffisantes pour émettre des avis de commerce non préjudiciable, conformément à l'Article IV, paragraphe 2 a), de la Convention. Il établit le groupe de travail PC17 WG10. Voir la composition du groupe dans l'annexe 1 au présent document.

Le mandat suivant est approuvé pour le groupe de travail WG10:

- a) Sélectionner les Etats de l'aire de répartition de *Swietenia macrophylla* (acajou des Antilles) à inclure dans l'étude du commerce important;
- b) Définir le mandat du groupe de travail sur l'acajou jusqu'à la CoP15;
- c) Discuter de la possibilité d'approuver le document PC17 Doc. 16.1.2;
- d) Analyser le document PC17 Doc. 16.3 et formuler des recommandations;
- e) Examiner le document PC17 Doc. 16.1.3 et formuler des recommandations.

Dans le courant de la session, le Canada, en tant que président du groupe de travail WG10, présente le document PC17 WG10.

Dans le document PC17 WG10 (qui n'existe qu'en anglais), concernant les paragraphes 1 et 2 sous Recommendations l'observateur du Mexique signale qu'en tant que président du groupe de travail sur l'acajou, il a analysé le rapport du Nicaragua sur la base des critères appliqués pour l'analyse des rapports des autres pays, dont les résultats ont permis de déterminer si, selon le groupe de travail PC17 WG10, la population d'acajous des Antilles d'un pays devrait ou non être incluse dans l'étude du commerce important [paragraphes 1 i) et ii) sous Recommendations dans le document PC17 WG10]. Sur la base de cette analyse, le Nicaragua resterait dans la liste du paragraphe 1 i), de sorte que sa population serait incluse dans l'étude du commerce important. Le Comité en convient.

S'ensuit une longue discussion sur le rapport du groupe de travail, principalement sur la relation entre les rapports sur l'acajou des Antilles et l'étude du commerce important, notamment pour savoir si l'analyse des plans d'action nationaux mentionnée par le Président du groupe de travail sur l'acajou pourrait être utilisée pour déterminer s'il convient d'inclure dans l'étude du commerce important la population de l'espèce d'un pays donné. Le Secrétariat souhaite qu'il soit noté qu'il estime que, concernant la question de l'étude du commerce important de l'acajou des Antilles, le Comité ne suit pas la procédure agréée dans la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP13). Le représentant de l'Amérique du Nord et l'observateur d'IWMC précisent que le Comité se réfère au paragraphe b) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP13), ce que confirme le Comité.

Le Comité approuve ensuite les changements suivants apportés aux recommandations faites dans le document PC17 WG10 (qui n'existe qu'en anglais):

Sous Recommendations, les raisons pour lesquelles il a été décidé de ne pas inclure les populations d'acajous des Antilles du Brésil, du Guatemala et du Mexique dans l'étude du commerce important devraient être exposées.

Au paragraphe 1 i), ajouter Dominica, Dominican Republic, El Salvador, Guyana and Saint Vincent and the Grenadines, et ajouter have not demonstrated ability to implement non-detriment findings and après "*Saint Lucia*".

Au point 3 du paragraphe 4, concernant le mandat du groupe de travail sur l'acajou jusqu'à la CoP15, remplacer "CoP15" par PC18.

Au second paragraphe en italiques du paragraphe 5 i), remplacer "*ideal*" par indicative et supprimer le mot "*idealized*".

Au paragraphe 6 ii), ajouter *importing States* après "range States", et remplacer "prior to" par *well in advance of*.*

Au paragraphe 7 i), ajouter *illustrates a useful methodology* après "important step", supprimer le mot "direct" et ajouter *should* après "relationship these quotas."

Supprimer les alinéas 7 iv) et 7 v) et ajouter a le nouvel alinéa 7 iv) suivant:

Range States reporting on studies being performed in line with paragraph 1. b) of the Bigleaf Mahogany Action Plan are to include in their report for PC18 specific information on how they implement these volume conversion methodologies in their quotas and/or a timetable for doing so.

Les anciens alinéas 7 vi) et 7 vii) sont renumérotés et deviennent 7 v) et 7 vi).

Le texte complet approuvé par le Comité est le suivant:

Recommandations

Concernant la sélection de pays pour l'étude du commerce important:

- a) Ayant considéré l'analyse faite par le Président du groupe de travail sur l'acajou concernant les informations fournies par les Etats de l'aire de répartition en réponse au questionnaire envoyé par le Secrétariat le 5 novembre 2007 (traitant des tâches assignées aux Etats de l'aire de répartition au paragraphe 1 du Plan d'action pour l'acajou des Antilles et les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan), le groupe de travail recommande, sur la base de la capacité démontrée de formuler des avis de commerce non préjudiciable comme requis par l'Article IV, paragraphe 2 a):
 - i) que les pays suivants: Belize, Bolivie, Colombie, Costa Rica, Dominique, Equateur, El Salvador, Guyana, Honduras, Nicaragua, Panama, Pérou, République bolivarienne du Venezuela, République dominicaine, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les-Grenadines n'ont pas démontré leur capacité de formuler des avis de commerce non préjudiciable et devraient être sélectionnés pour l'étude du commerce important de l'acajou des Antilles; et
 - ii) que le Brésil, le Guatemala et le Mexique ne devraient pas être sélectionnés pour l'étude du commerce important de l'acajou des Antilles puisqu'ils ont prouvé leur capacité de formuler des avis de commerce non préjudiciable.
- b) Ayant établi que la réponse du Nicaragua au questionnaire envoyé par le Secrétariat le 5 novembre 2007 a été reçue comme demandé avant le 5 décembre 2007 et notée dans le rapport du Secrétariat mais transmise au Président du groupe de travail sur l'acajou pour analyse seulement après le début des délibérations du groupe de travail WG10, le groupe de travail demande au Président du groupe de travail sur l'acajou d'analyser le rapport du Nicaragua et, si le résultat de l'analyse est positif, recommande que le Comité pour les plantes ne retienne pas le Nicaragua pour l'étude du commerce important de l'acajou des Antilles.
- c) Le groupe de travail recommande que le Comité pour les plantes note que les informations du Pérou en réponse au questionnaire envoyé par le Secrétariat le 5 novembre 2007 ont été reçues le 16 avril 2008.

* **Note du Secrétariat:** la recommandation complète résultant de ce paragraphe figure ci-dessous au point 16.3 de l'ordre du jour.

Concernant le mandat du groupe de travail sur l'acajou jusqu'à la CoP15:

d) Le groupe de travail recommande le mandat suivant:

1. Mandat du groupe de travail sur l'acajou:

- a) promouvoir, en tant que priorité, la préparation et l'adoption officielle de plans de gestion de l'acajou aux niveaux national et subrégional;
- b) promouvoir les inventaires forestiers et des progrès, et promouvoir des programmes pour établir et suivre la répartition géographique, la taille des populations et la conservation de l'acajou;
- c) faciliter et promouvoir l'élaboration de programmes de renforcement des capacités pour le suivi et la gestion des procédures et des documents CITES. A cette fin, le groupe de travail peut, s'il y a lieu, demander l'assistance du Comité pour les plantes et du Secrétariat;
- d) s'inspirer du plan d'action pour l'acajou des Antilles; et
- e) faciliter l'organisation et l'établissement de groupes de travail si nécessaire.

2. Le groupe de travail devrait poursuivre son travail avec, au minimum, les membres suivants:

- a) les principales Parties exportant de l'acajou des Antilles (Belize, Bolivie, Brésil, Guatemala, Nicaragua et Pérou);
- b) les principales Parties important de l'acajou des Antilles (Etats-Unis d'Amérique, République dominicaine et Etats membres de l'Union européenne);
- c) les membres du Comité pour les plantes (les deux représentants de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes, et les deux représentants de l'Europe);
- d) un membre du Secrétariat CITES; et
- e) sur invitation, des membres d'ONG pertinentes et d'associations de l'industrie du bois.

3. Le groupe travaillera entre les 17^e et 18^e sessions du Comité pour les plantes, principalement par courriel, fax ou téléphone, et présentera à la 18^e session du Comité des résultats sur le fond, conformément au mandat susmentionné.

Concernant le groupe de travail sur l'acajou, la Présidente rappelle aux participants que, comme en a décidé le Comité par courriel en septembre 2006, la présidence est assurée par le Mexique (M. García) et le Pérou (Mme Rosales), et que le Comité a sélectionné ces personnes sur la base de leur *curricula vitae*.

Concernant le document PC17 Doc. 16.1.2, *Atelier international de spécialistes sur les avis de commerce non préjudiciable relatifs à l'acajou des Antilles* (*Swietenia macrophylla*):

e) Le groupe de travail recommande:

- i) que le Comité pour les plantes approuve le document résultant de l'atelier international de spécialistes en reconnaissant qu'il contient une série de lignes directrices pouvant contribuer à l'amélioration des avis de commerce non préjudiciable, en particulier eu égard aux forêts naturelles d'acajous dans l'aire originelle de l'espèce. L'approbation du Comité devrait être assortie du texte d'introduction suivant, indiquant les préoccupations exprimées dans le groupe de travail concernant l'interprétation exacte des termes techniques, les tentatives en cours pour trouver d'autres méthodologies pour les avis de commerce non préjudiciable concernant les bois, et les capacités et les ressources disponibles limitées dont disposent les Etats de l'aire de répartition pour appliquer pleinement les méthodologies indiquées dans le rapport:

Le Comité pour les plantes accueille avec satisfaction le rapport de la réunion des spécialistes internationaux et exprime son appréciation de la description complète des éléments à examiner dans le processus de formulation des avis de commerce non préjudiciable pour l'acajou des Antilles (Swietenia macrophylla).

Le Comité pour les plantes approuve le document PC17 Doc. 16.1.2, reconnaissant que les éléments qu'il contient représentent des lignes directrices pour établir les avis de commerce non préjudiciable pour l'acajou des Antilles, et que la mise en œuvre spécifique de cette approche nécessitera d'être modifiée pour répondre aux circonstances nationales spécifiques.

- ii) que les éléments du document soient interprétés comme incluant la gestion adaptée comme approche pour répondre aux incertitudes futures, notamment quant aux effets du changement climatique.

Concernant le document PC17 Doc.16.3, *Cedrela odorata*, *Dalbergia retusa*, *Dalbergia granadillo* et *Dalbergia stevensonii*:

f) Le groupe de travail recommande:

- i) que le Comité pour les plantes prie instamment les Parties qui n'ont pas répondu au questionnaire mentionné dans le document PC17 Doc.16.3 de fournir immédiatement les données et les informations demandées;
- ii) que le Comité pour les plantes demande au Secrétariat d'envoyer une notification demandant aux Etats de l'aire de répartition de fournir, avant la 18^e session, des informations supplémentaires sur la situation de *Cedrela odorata*, *Dalbergia retusa*, *Dalbergia granadillo* et *Dalbergia stevensonii* au niveau de la conservation et du commerce dans leur pays et la relation entre la situation de ces espèces et leur gestion durable;
- iii) qu'à sa 18^e session, le Comité pour les plantes discute des espèces indiquées dans le document PC17 Doc.16.3 afin de préparer des recommandations pour la CoP15. La discussion devrait porter sur les données contenues dans les propositions 31, 32 et 33 soumises à la CoP14, les données figurant dans le document PC17 Doc16.3, et les données supplémentaires réunies grâce à la notification du Secrétariat demandant des données;

- iv) qu'à la 18^e session, les discussions portent notamment sur l'identification de ces espèces, et plus particulièrement, sur les difficultés qui pourraient exister dans les genres *Cedrela* et *Dalbergia* dues au fait que ce sont des espèces semblables.
- v) que les Parties soumettent à la 18^e session, pour analyse, de nouvelles propositions d'inscription pour ces genres, pour présentation à la CoP15;
- vi) que le Secrétariat demande aux Etats de l'aire de répartition de fournir des informations supplémentaires sur toute augmentation observée des exportations de *Cedrela odorata*, et en particulier sur la gestion durable de l'espèce; et
- vii) que les Parties, en particulier les Etats de l'aire de répartition qui envisagent l'inscription à l'Annexe III d'une ou de plusieurs de ces espèces, fournissent des informations à jour sur leur situation et ses tendances.

Concernant le document PC17 Doc.16.1.3, *Conversion des volumes d'arbres sur pied en bois scié exportable*:

- g) Le groupe de travail recommande:
 - i) que le Comité pour les plantes approuve le document, reconnaissant qu'il représente une étape importante qui illustre une méthodologie utile pour améliorer la gestion des quotas d'exportation, et la relation qui devrait exister entre ces quotas et les avis de commerce non préjudiciable pour les bois;
 - ii) que les Etats de l'aire de répartition notent le besoin critique de transparence dans les méthodes d'identification telles que les facteurs de conversion pour relier les volumes de prélèvement approuvés par les autorités scientifiques aux chargements exportés;
 - iii) que le Comité pour les plantes note qu'il existe une importante variation dans les résultats potentiels et les méthodologies utilisées pour déterminer les facteurs de conversion du fait des différences entre les espèces, des systèmes de prélèvement et de production, de l'efficacité des scieries, de la taille des échantillons, et des produits;
 - iv) que les Etats de l'aire de répartition qui établissent des rapports sur les études réalisées conformément au paragraphe 1. b) du Plan d'action pour l'acajou des Antilles incluent dans leur rapport à la 18^e session du Comité pour les plantes des informations spécifiques sur la manière dont ils appliquent ces méthodologies de conversion des volumes dans leurs quotas et/ou un calendrier pour le faire;
 - v) que le Comité pour les plantes demande instamment aux Parties de traiter explicitement et en toute transparence dans les futurs des avis de commerce non préjudiciable, la nécessité d'appliquer des facteurs de conversion et/ou d'autres méthodologies qui relient les volumes de bois prélevés aux volumes des chargements exportés; et
 - vi) que les facteurs de conversion volumétriques soient considérés dans les délibérations sur les orientations pour les avis de commerce non préjudiciable du groupe de travail intersessions sur les avis de commerce non préjudiciable lors de l'atelier sur les avis de commerce non préjudiciable qui se tiendra à Cancun (Mexique) en novembre 2008.

Durant la discussion, il y a des interventions des représentants de l'Afrique (Mme Khayota), de l'Asie (M. Thitiprasert), de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (Mme Rivera), de l'Europe (M. Sajeva), de l'Amérique du Nord (M. Gabel) et de l'Océanie (M. Leach), du représentant suppléant de l'Afrique (M. Akpagana), du spécialiste de la nomenclature (M. McGough), ainsi que de l'Autriche, du Canada, du Mexique, du Pérou, des Etats-Unis, d'*Environmental Investigation Agency*, d'*IWMC World Conservation Trust*, de *Greenpeace International*, de *Species Survival Network*, de TRAFFIC, du WWF, de la Présidente et du Secrétariat.

16.2 Rapport d'activité sur le projet conjoint CITES/OIBT sur les espèces produisant du bois: première réunion régionale

L'OIBT présente le document PC17 Doc. 16.2. Le Secrétariat fournit un résumé sur l'atelier régional tenu au Cameroun du 2 au 4 avril 2008 dans le cadre du projet conjoint CITES/OIBT sur les bois, qui a abouti au plan d'action pour *Pericopsis elata*.

S'ensuit une brève discussion au cours de laquelle les participants se félicitent du projet, considéré comme un modèle de coopération entre CITES et l'OIBT, à partir duquel il faudrait travailler pour améliorer l'application de la CITES aux espèces produisant du bois. Le Comité prend note du document PC17 Doc. 16.2.

Les Etats-Unis, le Mexique et la République démocratique du Congo, ainsi que la Présidente, interviennent durant la discussion.

16.3 *Cedrela odorata*, *Dalbergia retusa*, *D. granadillo* et *D. stevensonii*

Le Secrétariat présente le document PC17 Doc. 16.3, concernant le plan d'action adopté à la CoP14 pour ces quatre espèces. Il note que le Pérou, qui est un gros exportateur de *Cedrela odorata*, a soumis un rapport la semaine dernière. Le Secrétariat n'a pas eu le temps de l'analyser mais il sera transmis à tout groupe de travail chargé d'examiner la question.

Il est mentionné que le groupe de travail sur l'acajou devrait superviser le plan d'action pour ces quatre espèces, à condition qu'il puisse se réunir entre les sessions.

L'examen du document et du plan d'action est transféré au groupe de travail PC17 WG10.

Dans le courant de la session, le Comité adopte les recommandations du groupe de travail PC17 WG10 figurant dans le document PC17 WG10, paragraphe 6, avec les changements enregistrés ci-dessus au point 16.1.3 de l'ordre du jour. Voici le texte complet du paragraphe 6:

Concernant le document PC17 Doc.16.3, *Cedrela odorata*, *Dalbergia retusa*, *Dalbergia granadillo* et *Dalbergia stevensonii*.

Le groupe de travail recommande:

- i) que le Comité pour les plantes prie instamment les Parties qui n'ont pas répondu au questionnaire inclus dans le document PC17 Doc. 16.3, de fournir immédiatement les données et les informations demandées;
- ii) que le Comité pour les plantes demande au Secrétariat d'envoyer une notification priant les Etats de l'aire de répartition et les pays d'importation de fournir, bien avant la 18^e session du Comité pour les plantes, des informations supplémentaires concernant la conservation et le commerce de *Cedrela odorata*, *Dalbergia retusa*, *Dalbergia granadillo* et *Dalbergia stevensonii* dans leur pays, par rapport à la gestion durable de ces espèces;

- iii) qu'à sa 18^e session, le Comité pour les plantes discute des espèces traitées dans le document PC17 Doc. 16.3 afin de préparer des recommandations à soumettre à la CoP15. Cette discussion devrait porter sur les données incluses dans les propositions Prop. 31, 32, et 33 soumises à la CoP14, les données incluses dans le document PC17 Doc. 16.3, et les données supplémentaires réunies grâce à la notification du Secrétariat demandant des données;
- iv) qu'à la 18^e session du Comité pour les plantes, la discussion porte sur l'identification de ces espèces, et en particulier sur les difficultés pouvant résulter du fait des espèces semblables des genres *Cedrela* et *Dalbergia*;
- v) que les Parties soumettent, pour analyse à la 18^e session du Comité, de nouvelles propositions d'inscription pour ces genres à soumettre à la CoP15;
- vi) que le Secrétariat demande aux Etats de l'aire de répartition de fournir des informations supplémentaires sur toute augmentation observée des exportations de *Cedrela odorata*, concernant en particulier la gestion durable de l'espèce; et
- vii) que les Parties, en particulier les Etats de l'aire de répartition qui envisagent d'inscrire ces espèces à l'Annexe III, fournissent des informations à jour sur leur situation et leurs tendances.

Les Etats-Unis, la Présidente et le Secrétariat interviennent durant la discussion.

16.4 Problèmes relatifs à l'inscription à l'Annexe III de populations spécifiques d'espèces produisant du bois

Le représentant de l'Amérique du Nord (M. Gabel), s'exprimant au nom des Etats-Unis, présente le document PC17 Doc. 16.4, soulignant les incohérences et le problème qui en résulte, observés par son pays dans la mise en œuvre par les Parties de l'inscription à l'Annexe III de populations spécifiques d'espèces produisant du bois.

Le Comité décide de demander au Secrétariat de préparer une notification demandant aux Parties si elles ont rencontré des incohérences et un problème similaires à ceux observés par les Etats-Unis. Il suggère que la notification demande aux Parties de répondre directement à l'organe de gestion des Etats-Unis, qui présentera les résultats au Comité permanent qui est chargé des questions d'application et d'interprétation.

La Présidente et le Secrétariat interviennent durant la discussion.

16.5 Inspection physique des chargements de bois

Le Secrétariat présente le document PC17 Doc. 16.5, se félicitant de la proposition de l'Italie de présider le groupe de travail par voie électronique mentionné dans le document.

Le Pérou déclare qu'il a un manuel sur la procédure administrative à suivre pour l'exportation de l'acajou qu'il sera heureux de le mettre à disposition en tant que référence. La République démocratique du Congo demande l'aide des pays d'importation dans le contrôle du commerce de *Pericopsis elata*; le Comité recommande que cette demande passe par le Comité permanent, qui est chargé des questions de lutte contre la fraude.

Le Comité prend note du document PC17 Doc. 16.5 et encourage les organes de gestion et les autorités scientifiques à participer au groupe de travail.

La République démocratique du Congo, l'Italie, le Pérou et la Présidente interviennent durant la discussion.

17. Avis de commerce non préjudiciable

17.1 Espèces produisant du bois et plantes médicinales

17.1.1 Vue d'ensemble sur les avis de commerce non préjudiciable pour les bois et les plantes médicinales

Le Secrétariat présente le document PC17 Doc. 17.1.1, qui traite de la décision 14.135 adressée au Comité pour les plantes.

Le Comité convient qu'il serait utile de définir des principes généraux, des critères et des indicateurs pour formuler les avis de commerce non préjudiciable pour les bois et les plantes médicinales, mais il souligne aussi que les espèces concernées vivent dans des conditions écologiques très différentes et qu'elles sont exploitées dans des systèmes de gestion différents et à des degrés de gouvernance différents, ce qui pourrait limiter l'application des principes généraux, des critères et des indicateurs aux cas particuliers.

Après discussion, le Comité décide d'établir les groupes de travail PC17 WG6, PC17 WG7 et PC17 WG8 pour traiter de la question des avis de commerce non préjudiciable pour les espèces produisant du bois et les plantes médicinales, y compris le bois d'agar (voir point 17.2 de l'ordre du jour). Voir la composition de ces groupes dans l'annexe 1 au présent document.

La Présidente note que les groupes de travail PC17 WG6 et PC17 WG8 devront décider lequel d'entre eux traitera de *Prunus africana*. La République démocratique du Congo rejoindra le groupe de travail qui traitera de cette espèce.

Les mandats des groupes de travail figurent dans la décision 14.135 et celui du groupe de travail WG7, sur le bois d'agar, dans la décision 14.143; ils doivent élaborer des principes, des critères et des indicateurs pour l'émission des avis de commerce non préjudiciable pour les spécimens sauvages des taxons pertinents. Ces groupes, qui poursuivront leur travail intersessions, sont priés de rester en contact. Leur travail devrait aussi être étroitement lié à celui entrepris pour l'atelier international de spécialistes sur les avis de commerce non préjudiciable qui se tiendra au Mexique en novembre 2008. Le groupe de travail WG8 est prié de s'inspirer dans son travail des résultats de l'atelier international de spécialistes sur les avis de commerce non préjudiciable pour l'acajou des Antilles (Cancun, 2007).

Dans le courant de la session, l'Allemagne, en tant que présidente du groupe de travail PC17 WG6, présente le document PC17 WG6 (qui n'existe qu'en anglais).

Après discussion, le rapport présenté dans ce document est approuvé avec l'ajout de la liste des documents mentionné au point 4 et l'insertion au point 4 de of the working group après "*The Chair*". Le texte approuvé est le suivant:

Rapports

- a) Comme décidé par les présidents des deux groupes de travail sous le point 17.1.1, *Prunus africana* sera traité par le groupe de travail sur les espèces produisant du bois. En outre, le groupe se demandera quelles espèces sont des plantes médicinales pour la CITES. Les formes de vie des espèces et les parties de plantes prélevées pour le commerce sont considérées comme des éléments importants dans la formulation des avis de commerce non préjudiciable (ACNP), en particulier pour les espèces de plantes médicinales.
- b) Le groupe a discuté des liens entre le groupe de travail du Comité pour les plantes et l'atelier sur les ACNP qui se tiendra au Mexique en novembre 2008. Il est clair que le groupe de travail du Comité pour les plantes travaillera sur la base des documents et des orientations de cet atelier. Il

est évident que le mandat du groupe de travail du Comité pour les plantes a des liens avec les quatre groupes de travail sur les plantes au Mexique.

- c) Le groupe, qui travaillera entre les sessions, s'est accordé sur un certain nombre de tâches. Il puisera dans le document PC16 Inf. 9 (<http://www.cites.org/common/com/PC/16/X-PC16-09-Inf.pdf>) tous les éléments concernant la CITES. Cette liste sera fournie par le président du groupe de travail intersessions.
- d) Tous les documents disponibles sur les ACNP ont été énumérés (PC16 Doc. 10.1.2; PC17 Doc. 16.1.2, 17.1.2, 17.1.3, 17.2, Inf. 4, Inf. 5; ISSC-MAP; IUCN Checklist) et il est décidé qu'ils pourront servir de point de départ pour identifier les éléments utiles pour formuler des ACNP pour les plantes médicinales. Le Président du groupe de travail fournira un projet à cet égard. Les participants au groupe sont priés de fournir les éléments de leur travail utiles à ce processus entre les sessions.
- e) Le groupe a discuté des termes "principe", "critère" et "indicateur" et est convenu qu'il faudrait clarifier ces trois niveaux. Les définitions données dans le document ISSC-MAP en sont le point de départ. Certains estiment que le niveau du "principe" doit s'enraciner dans le texte de la Convention. Il faut que les trois groupes de travail traitant des ACNP fassent preuve de cohérence et aient la même compréhension de ces trois termes. Les présidents de ces trois groupes de travail devraient parvenir à un accord sur un usage commun de ces termes.
- f) Le groupe s'est accordé sur le fait que les orientations données aux autorités scientifiques pour la formulation des ACNP doivent être aussi simples que possible et avoir le degré de précision approprié.
- g) Les Etats-Unis et l'Afrique du Sud ont déclaré qu'ils participeront au groupe de travail intersessions.

Durant la discussion, il y a des interventions des représentants de l'Amérique du Nord (M. Gabel) et de l'Océanie (M. Leach), de l'Allemagne, du Canada, de la Malaisie, du Mexique, de la République démocratique du Congo, ainsi que de *Greenpeace International*, de TRAFFIC et de la Présidente.

17.1.2 Rapport résumé sur les avis de commerce non préjudiciable pour le ramin (*Gonystylus spp.*) pour la Malaisie en 2008

La Malaisie présente le document PC17 Doc. 17.1.2.

S'ensuit une brève discussion dans laquelle il est noté que bien que les pays d'importation estiment généralement qu'imposer des quotas d'exportation est une preuve suffisante pour émettre des avis de commerce non préjudiciable, des préoccupations subsistent concernant le ramin, comme savoir si les pratiques actuelles de gestion sylvicole garantissent une régénération adéquate, comment concilier différentes méthodologies en place dans différentes régions pour établir les quotas, et s'il est approprié d'appliquer des méthodes de calcul des quotas au niveau du genre plutôt qu'à celui de l'espèce.

Le Comité prend note du document PC17 Doc. 17.1.2.

Le représentant de l'Amérique du Nord (M. Gabel), TRAFFIC et la Présidente interviennent durant la discussion.

17.1.3 Rapport final sur l'étude de l'abondance, de la répartition géographique et de la conservation de *Guaiaacum sanctum* L. au Mexique

L'observateur du Mexique présente le document PC17 Doc. 17.1.3. Le Comité en prend note.

Il n'y a pas d'interventions.

17.2 Espèces produisant du bois d'agar

Le représentant de l'Océanie (M. Leach) présente le document PC17 Doc. 17.2, qui traite de la décision 14.143 sur les avis de commerce non préjudiciable pour les espèces produisant du bois d'agar. Il évoque le document PC17 Inf. 4, *Essential elements for the formulation of non-detriment findings (NDFs) on Agarwood-producing taxa*, qui présente les détails du projet de méthodologie élaboré par TRAFFIC pour formuler les avis de commerce non préjudiciable pour les espèces produisant du bois d'agar. Le groupe de travail PC17 WG7, établi dans le cadre du point 17.1.1 de l'ordre du jour, est chargé de poursuivre la mise en œuvre de la décision 14.143.

Dans le courant de la session, le représentant de l'Océanie (M. Leach), en tant que président du groupe de travail PC17 WG7, présente le document PC17 WG7. Il note que le groupe de travail n'a pas abordé spécifiquement l'utilisation des termes dans le mandat du groupe mais souligne qu'il est important que les résultats des groupes de travail PC17 WG6, PC17 WG7 et PC17 WG8 reflètent une acceptation commune de ces termes.

Les commentaires et recommandations suivants faits dans le document PC17 WG7 sont approuvés:

Commentaires

Le groupe de travail a pris comme point de départ le document PC17 Inf. 4, intitulé *Developing a non-detriment finding methodology for agarwood-producing taxa*.

Les Etats de l'aire de répartition ont soulevé la question de la différenciation du bois d'agar cultivé du bois d'agar sauvage, et celle de la difficulté posée par le mélange de ces produits lorsqu'il s'agit d'établir les rapports sur le commerce et leurs implications pour formuler les ACNP.

Le groupe de travail attire l'attention sur l'examen du regroupement des annotations #1 et #4 pour définir quels produits du bois d'agar sont contrôlés dans le commerce et toute implication pour les rapports sur le prélèvement et le commerce. Il est suggéré que la méthodologie finale pour les ACNP en tienne compte en se concentrant sur les premiers stades du prélèvement et le traitement grossier (découpage en copeaux).

Les Etats de l'aire de répartition se déclarent préoccupés par la complexité potentielle de l'application de la méthodologie et de ce que tous les Etats de l'aire de répartition n'ont pas eu l'opportunité de donner leur opinion sur le projet présenté dans ce document.

Les questions relatives aux produits du commerce soumis aux contrôles CITES font l'objet des décisions 14.137-14.144 et de leur application.

Recommandations

- a) Le document PC17 Inf. 4 représente un travail considérable sur la méthodologie des ACNP pour le bois d'agar. Le groupe de travail estime donc qu'il offre une bonne base pour aller de l'avant dans l'application de la décision 14.143.
- b) Les représentants de l'Asie (M. Partomihardjo) devraient demander aux Etats de l'aire de répartition leurs commentaires sur le document, en particulier concernant l'application pratique de la méthode proposée pour les ACNP. En outre, les représentants devraient souligner l'importance de ce projet de document comme

base d'une étude de cas qui sera présentée à l'atelier international sur les ACNP au Mexique en novembre 2008.

- c) Les représentants de l'Asie devraient réunir les réponses des Etats de l'aire de répartition et les remettre au Président du groupe de travail pour inclusion dans les discussions au Mexique.
- d) Le bois d'agar étant principalement utilisé comme plante médicinale et aromatique, l'atelier tenu au Mexique devrait évaluer la pertinence possible et la contribution du document intitulé *International Standard for Sustainable Wild Collection of Medicinal and Aromatic Plants (ISSC-MAP)*, pour l'élaboration de la méthodologie des ACNP pour le bois d'agar.
- e) A sa 18^e session, le Comité pour les plantes évaluera les résultats concernant le bois d'agar obtenus par l'atelier tenu au Mexique en termes de respect des obligations découlant de la décision 14.143.

Le Secrétariat intervient durant la discussion.

18. Définition des produits forestiers autres que le bois

Le Secrétariat présente le document PC17 Doc. 18, qui traite de la décision 14.142.

Après une discussion axée sur la distinction entre les produits autres que le bois dérivés des espèces d'arbres et les produits forestiers autres que le bois au sens le plus large, le Comité décide de créer le groupe de travail PC17 WG11, qui se réunira entre les sessions pour poursuivre la mise en œuvre de la décision 14.142. Voir la composition du groupe dans l'annexe 1 au présent document.

Le groupe a pour mandat de préparer un projet de définition des produits forestiers autres que le bois pour discussion à la 18^e session du Comité pour les plantes.

Les représentants de l'Amérique du Nord (M. Gabel) et de l'Océanie (M. Leach), la Thaïlande, la FAO, la Présidente et le Secrétariat interviennent durant la discussion.

19. Hybrides et cultivars dans le cadre de la Convention

19.1 Vue d'ensemble sur les hybrides et les cultivars dans le cadre de la Convention

Le Secrétariat présente le document PC17 Doc. 19.1, expliquant que le rapport joint en annexe concernant les hybrides et les cultivars et leur traitement par la Convention a été préparé par un consultant pour le Secrétariat, afin de servir de base pour contribuer à la mise en œuvre de la décision 14.147.

19.2 Résumé des décisions de la CoP14 sur les hybrides et les cultivars

Le représentant de l'Amérique du Nord (M. Gabel) présente le document PC17 Doc. 19.2, expliquant qu'il a été préparé à la demande du Comité pour les plantes pour aider à l'application de la décision 14.147.

Le Comité établit le groupe de travail PC17 WG9, dont le mandat figure dans la décision 14.147. Voir la composition du groupe dans l'annexe 1 au présent document.

Le mandat suivant est approuvé pour le groupe de travail PC17 WG9:

Discuter des hybrides et des cultivars, et autres entités reconnues en horticulture (formes, variétés, etc.), et préparer des projets de recommandations concernant leur traitement par la Convention, en particulier eu égard à l'Article I, paragraphe b).

Dans le courant de la session, le représentant de l'Amérique du Nord (M. Gabel) présente le document PC17 WG9 en tant que président du groupe de travail PC17 WG9.

Après discussion, les recommandations figurant dans le document PC17 WG9 (qui n'existe qu'en anglais) sont acceptées avec l'ajout des mots 7th edition of the avant "*International Code*" au paragraphe 2. Le texte agréé est le suivant:

Recommandations

- a) Concernant les hybrides: Les Parties devraient continuer de suivre les orientations données dans la résolution Conf. 11.11 (Rev. CoP14).
- b) Concernant les cultivars: Le GT recommande l'adoption de la définition de la 7^e édition du Code international de nomenclature botanique pour les plantes cultivées pour les cultivars: "*assemblage de plantes sélectionné du fait d'un attribut ou une combinaison d'attributs particulier, qui est clairement distinct, uniforme et stable dans ces caractéristiques, et qui conserve ces caractéristiques lorsqu'il est reproduit par les moyens appropriés*".
- c) Le GT recommande en outre que les cultivars soient soumis aux dispositions de la Convention même sans être spécifiquement inscrits aux annexes mais qu'ils puissent être exclus des contrôles CITES par une annotation spécifique à l'Annexe I, II ou III, s'ils correspondent à la définition donnée par le Code international de nomenclature botanique pour les plantes cultivées.
- d) Le GT recommande que le Comité pour les plantes, si ces recommandations sont acceptées, demande au Secrétariat de soumettre en son nom une proposition pour la CoP15 visant à amender en conséquence la résolution Conf. 11.11 (Rev. CoP14).
- e) Enfin, le GT ne voit pas la nécessité de mener d'autres actions concernant les autres entités reconnues en horticulture (formes et variétés) car elles peuvent être replacées dans d'autres définitions valables.

Durant la discussion, il y a des interventions du représentant de l'Amérique du Nord (M. Gabel), du spécialiste de la nomenclature (M. McGough), du Mexique, d'*American Herbal Products Association*, d'*IWMC World Conservation Trust*, de la Présidente et du Secrétariat.

20. Questions de nomenclature

Le spécialiste de la nomenclature (M. McGough) présente le document PC17 Doc. 20.

Après une discussion au cours de laquelle les participants soulignent la nécessité d'avoir une base nomenclaturale stable et fiable pour la prise de décisions CITES, le Comité approuve les recommandations suivantes concernant certaines parties du document PC17 Doc. 20:

Concernant le paragraphe 3 a), sur *Cyathea*, les membres du Comité sont priés de fournir au spécialiste de la nomenclature des noms de spécialistes de leur région susceptibles d'aider à examiner *World Ferns* pour déterminer si l'ouvrage pourrait servir de référence normalisée pour la nomenclature de *Cyathea*, afin qu'une recommandation puisse être soumise à la 18^e session du Comité pour les plantes.

Concernant les paragraphes 4 a), sur *Gonystylus*, et 4 b), sur *Aquilaria et Gyrinops*, les Etats des aires de répartition sont priés de fournir au spécialiste de la nomenclature des noms de spécialistes des références sur ces taxons pouvant servir de références normalisées.

Concernant le paragraphe 6 a), sur une mise à jour du Volume 1 d'*Orchid Checklist*, les membres du Comité sont priés de fournir au spécialiste de la nomenclature des noms de spécialistes, en particulier des Etats des aires de répartition, pouvant examiner le projet de *Checklist* mis à jour.

Concernant le paragraphe 8, la réunion des présidents des comités scientifiques des autres accords multilatéraux touchant à la biodiversité prévue fin mai à Bonn (Allemagne), mentionnée au point 7 de l'ordre du jour de la présente session, sera l'occasion de soulever cette question.

Concernant le paragraphe 8, le Comité convient d'établir le groupe de travail PC17 WG12 chargé de travailler entre les sessions à l'application de la décision 14.18, en particulier sur la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique et de suivre les progrès accomplis dans l'harmonisation de la nomenclature avec les autres conventions. Voir la composition de ce groupe dans l'annexe 1 au présent document.

Le représentant de l'Océanie (M. Leach), la Malaisie, le Mexique, la Présidente et le Secrétariat interviennent durant la discussion.

21. Questions d'identification

21.1 Rapport d'activité sur le manuel d'identification

Le Secrétariat présente le document PC17 Doc. 21.1. Il signale que l'Espagne a envoyé la version en espagnol de plus de 160 fiches d'identification, lesquelles sont en train d'être converties en fichiers PDF avant d'être placées sur le site web de la CITES.

Le Comité prend note du document PC17 Doc. 21.1.

La Présidente intervient durant la discussion.

21.2 Développement des techniques génétiques pour l'identification légiste des bois et des produits du bois de *Gonystylus* (ramin)

Le Royaume-Uni et *TRACE Wildlife Forensics Network* présentent le document PC17 Doc. 21.2 (Rev. 1), notant que les échantillons utilisés dans l'étude ont été fournis par la Malaisie. Ils demandent des suggestions sur la manière d'appliquer et d'élargir cette technique dans le contexte de la CITES.

Le Comité prend note du document et prie les Parties d'envoyer les informations pertinentes à l'observateur de *TRACE Wildlife Forensics Network*.

Il n'y a pas d'autres interventions.

22. Date et lieu de la 18^e session du Comité pour les plantes

Compte tenu des dates prévues pour la CoP15, il est convenu que la 18^e session du Comité pour les plantes devrait avoir lieu en février 2009.

L'Argentine, le Pérou et les Etats-Unis proposent d'accueillir la 18^e session. L'Argentine a été la première à faire cette offre, laquelle est acceptée par acclamations. Les Etats-Unis déclarent qu'ils se mettent volontiers en réserve si nécessaire. Le Pérou propose lui aussi d'organiser la session si nécessaire.

23. Autres questions

L'Allemagne informe le Comité de son intention de préparer un projet de document concernant la certification des bois, pour, notamment, élaborer des normes universelles permettant de reconnaître les plans de certification et d'étiquetage des bois dans le cadre de la Convention. Des parties prenantes ont été contactées et l'on espère qu'un projet pourra être diffusé et discuté à l'automne 2008 et que les résultats pourront être soumis à la 18^e session du Comité pour les plantes.

La Présidente du Comité pour les plantes fait un bref exposé sur le septième cours de maîtrise et le troisième programme de doctorat sur la CITES, dispensés à l'Université internationale d'Andalousie, auxquels ont assisté 25 personnes venues de 16 pays.

Les points suivantes sont discutés lors de la réunion conjointe entre la 17^e session du Comité pour les plantes et le Comité pour les animaux.

Le Japon signale qu'il a l'intention de soumettre à la 57^e session du Comité permanent un document sur la révision et la publication des annexes CITES, afin de discuter des informations qui devraient

être incluses dans les propositions présentées à la CoP pour amender les références de nomenclature normalisées, notamment les changements dans les taxons inscrits aux annexes, et pour examiner les obstacles à une publication plus rapide des annexes révisées. Il demande l'apport des membres des Comités et d'autres parties prenantes avant de soumettre ce document.

Le Comité prend note de la demande d'apports faite par le Japon et suggère que la spécialiste de la nomenclature du Comité pour les animaux (Mme Grimm) contacte directement le Japon.

Le Mexique note que la CoP n'a pas pris de décision formelle concernant les sessions consécutives du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes et que les coûts sont plus élevés pour les Parties lorsque les sessions ont lieu à des dates plus éloignées et dans des lieux différents. Il souligne les avantages pour les Parties qui, d'après lui, résultent des sessions consécutives.

Il est noté que pour le moment, des sessions consécutives ne sont pas planifiées car elles sont plus coûteuses à organiser que des sessions séparées, et parce qu'il n'y a pas d'offres de les accueillir conjointement.

Les Comités prennent note des commentaires du Mexique et conviennent d'examiner la situation concernant la tenue de sessions consécutives à l'avenir.

L'Allemagne, le Japon, le Mexique, la Présidente du Comité pour les plantes, le Président du Comité pour les animaux et le Secrétariat interviennent durant la discussion.

24. Allocutions de clôture

La Présidente remercie les membres du Comité, les observateurs, le Secrétariat CITES, le rapporteur, les interprètes, l'équipe ENB, et tous ceux qui ont participé ou contribué à la préparation et au bon déroulement de la session. Elle déclare ensuite close la 17^e session du Comité pour les plantes.

Annexe 1

Composition des groupes de travail

DESIGNATED MEMBERSHIP OF PC17 WORKING GROUPS

PC17 WG1

CACTACEAE AND ORCHIDACEAE: REVIEW OF ANNOTATIONS

Chairman: Mexico (Mr Benítez).

Members: The representatives of Central and South America and the Caribbean (Sra. Rivera) and Europe (Mr Sajeval), Canada, China, France, Germany, Kuwait, Madagascar, Malaysia, Mexico, Netherlands, Saudi Arabia, Switzerland, Thailand, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America, IUCN, UNEP-WCMC, American Herbal Products Association, TRAFFIC.

PC17 WG2

ORCHIDS: ANNOTATION FOR SPECIES INCLUDED IN APPENDIX II

Chairmen: The representative of Asia (Mr Thitiprasert) and the Netherlands (Mr de Koning).

Members: Brazil, Canada, Germany, Malaysia, Mexico, United States of America, Iraq, TRAFFIC.

PC17 WG3

TREE SPECIES: ANNOTATIONS FOR SPECIES INCLUDED IN APPENDICES II AND III

Chairman: The representative of North America (Mr Gabel).

Members: The representatives of Africa (M. Akpagona) and Asia (Mr Partomihardjo), Argentina, Brazil, Canada, China, Germany, Malaysia, Mexico, Switzerland, United Kingdom, ITTO, UNEP-WCMC, Environmental Investigation Agency, TRAFFIC.

PC17 WG4

REVIEW OF SIGNIFICANT TRADE

Chairman: The nomenclature specialist (Mr McGough).

Members: Austria, Canada, China, Germany, Malaysia, Mexico, South Africa, Thailand, United States of America, European Community, IUCN, UNEP-WCMC, American Herbal Products Association, Greenpeace International, Species Survival Network, TRAFFIC, WWF.

PC17 WG5

PERIODIC REVIEW OF PLANT SPECIES INCLUDED IN THE CITES APPENDICES

Chairman: Switzerland (Mr Luthy).

Members: The representative of Europe (Mr Sajeva), Argentina, France, Germany, South Africa, Madagascar, Mexico, United States of America, European Community, IUCN, UNEP-WCMC, TRAFFIC.

PC17 WG6

OVERVIEW ON NON-DETRIMENT FINDINGS FOR TIMBER SPECIES AND MEDICINAL PLANTS: MEDICINAL PLANTS

Chairman: Germany (Mr Schippmann).

Members: The representative of Africa (M. Akpagana), Canada, China, UNEP-WCMC, IUCN, American Herbal Products Association, TRAFFIC.

PC17 WG7

OVERVIEW ON NON-DETRIMENT FINDINGS FOR TIMBER SPECIES AND MEDICINAL PLANTS: AGARWOOD

Chairman: The representative of Oceania (Mr Leach).

Members: Kuwait, Malaysia, Thailand, IUCN, UNEP-WCMC, TRAFFIC.

PC17 WG8

OVERVIEW ON NON-DETRIMENT FINDINGS FOR TIMBER SPECIES AND MEDICINAL PLANTS: TIMBER

Chairmen: Malaysia and Mexico (Mr Nik Mustafa and Mr García).

Members: The representatives of Asia (Mr Partomihardjo) and Central and South America and the Caribbean (Mrs Rivera), Belgium, Brazil, Canada, Spain, United States of America, European Community, ITTO, IUCN, UNEP-WCMC, Greenpeace International, TRAFFIC, WWF.

PC17 WG 9

HYBRIDS AND CULTIVARS UNDER THE CONVENTION

Chairman: The representative of North America (Mr Gabel).

Members: The representative of Africa (Mr Akpagana) and the nomenclature specialist (Mr McGough), Austria, Canada, China, Switzerland, IUCN, TRAFFIC.

PC17 WG10

TIMBER ISSUES

Chairman: Canada (Mr Farr).

Members: The representative of Central and South America and the Caribbean (Sra. Rivera), Brazil, Italy, Malaysia, Mexico, Peru, United Kingdom, United States of America, European Community, FAO, ITTO, Environmental Investigation Agency, Natural Resources Defense Council, TRAFFIC, WWF.

PC17 WG11

DEFINITION OF NON-TIMBER FOREST PRODUCTS

Chairman: The representative for Oceania (Mr Leach).

Members: Canada, Chile, China, Kuwait, Madagascar, Malaysia, Mexico, Saudi Arabia, United States of America, FAO, IUCN, UNEP-WCMC, American Herbal Products Association, Species Survival Network, TRAFFIC, WWF.

PC17 WG12

GLOBAL STRATEGY FOR PLANT CONSERVATION UNDER THE CONVENTION ON BIOLOGICAL DIVERSITY AND HARMONIZATION OF NOMENCLATURE AND TAXONOMY WITH OTHER MULTILATERAL ENVIRONMENTAL AGREEMENTS

Chairman: Mexico (Mr Benítez)

Members: The representative of Oceania (Mr Leach), Austria, United Kingdom, IUCN, UNEP-WCMC.

PC17 WG13

CACTACEAE AND ORCHIDACEAE: REVIEW OF ANNOTATIONS: FINISHED PRODUCTS

Chairman: United States of America (Mr Gabel)

Members: Canada, China, France, Germany, Kuwait, Saudi Arabia, Switzerland, United Kingdom, American Herbal Products Association.

PC17 WG14

CACTACEAE AND ORCHIDACEAE: REVIEW OF ANNOTATIONS: HERBARIUM SPECIMENS

Chairmen: Mexico and the Netherlands (Ms Dávila and Mr de Koning).

Members: Austria, France, Italy, Switzerland, United Kingdom, United States of America.

DESIGNATED MEMBERSHIP OF PC17/AC23 WORKING GROUPS

PC17/AC23 WG1

RULES OF PROCEDURE: PROPOSED AMENDMENTS

Chairman: The representative of North America on the Plants Committee (Mr Gabel).

Members: The Plants Committee Chairman (Mrs Clemente Muñoz), the alternate representative of Asia on the Animals Committee (Mr Giam), China, European Community, IUCN.

PC17/AC23 WG2

EVALUATION OF THE REVIEW OF SIGNIFICANT TRADE

Chairmen: The representative of North America on the Animals Committee (Mr Medellín) and the nomenclature specialist on the Plants Committee (Mr McGough).

Members: Canada, China, Madagascar, the Netherlands, United States of America, European Community, IUCN, UNEP-WCMC, David Shepherd Wildlife Foundation, Humane Society International, Species Management Specialists, TRAFFIC, WWF.

PC17/AC23 WG3

REVIEW OF THE USE OF SOURCE CODE 'R'

Chairmen: The representatives of Central and South America and the Caribbean on the Animals Committee (Mr Alvarez Lemus and Mr Calvar Agrelo), and the Netherlands.

Members: Canada, China, Czech Republic, France, Germany, Hungary, Madagascar, Mexico, Namibia, South Africa, Switzerland, United Kingdom, United Republic of Tanzania, United States of America, Zambia, IUCN, UNEP-WCMC, Conservation Force, Defenders of Wildlife, IWMC World Conservation Trust, Species Survival Network, Wildlife Management International.

PC17/AC23 WG4

TRANSPORT OF LIVE PLANTS AND ANIMALS

Chairman (at outset): Chairman of the Animals Committee (Mr Althaus).

Members: Austria, Germany, Mexico, United States of America, European Association of Zoo and Wildlife Veterinarians, Humane Society of the United States, International Air Transport Association, Pan African Sanctuary Alliance, Pet Industry Joint Advisory Council, Whale and Dolphin Conservation Society.

Annexe 2

Etablissement des priorités du Comité pour les plantes

This document has been prepared by the working group on the establishment of Plants Committee priorities for the period until CoP15.

The working group comprised all members of the Plants Committee, the alternate representative (Europe) and the plant nomenclature specialist and was chaired by the regional representative of Oceania.

The various Resolutions and Decisions that require Plants Committee attention have been assigned to either a High, Medium or Low priority. Activities have been allocated to PC members to act as a contact point for that activity.

PLANTS COMMITTEE PLANNING

Resolution Conf.	Title	Priorities			In charge
		High	Medium	Low	
9.24 (Rev. CoP14)	Criteria for amendment of Appendices I and II	X			Chairman (M. Clemente)
11.1 (Rev. CoP14)	Establishment of Committees	X			Chairman (M. Clemente)
12.8 (Rev. CoP13)	Review of significant trade in specimens of Appendix-II species	X			Nomenclature (N. McGough)
14.1 Para a & b	Financing and the costed programme of work for the Secretariat for the triennium 2009-2011			X	Chairman (M. Clemente)
14.1 Para c	Financing and the costed programme of work for the Secretariat for the triennium 2009-2011	X			Chairman (M. Clemente)
14.2 Annex	CITES Strategic Vision: 2008-2013	X			Chairman (M. Clemente)
14.3 Annex	CITES compliance procedures		X		Chairman (M. Clemente)
14.4	Cooperation between CITES and ITTO regarding trade in tropical timber	X			North America (R. Gabel)
14.8	Periodic Review of the Appendices	X			Europe alternate (J. Lüthy)
INSTRUCTIONS IN RESOLUTIONS THAT MAY REQUIRE CONSULTING OR INFORMING THE PLANTS COMMITTEE					
9.19 (Rev. CoP13) Annex 3	Guidelines for the registration of nurseries exporting artificially propagated specimens of Appendix-I species			X	Europe (M. Sajeva)
9.25 (Rev. CoP14)	Inclusion of species in Appendix III	X			CSA&C (D. Rivera)
10.21 (Rev. CoP14)	Transport of live specimens			X	Europe (M. Sajeva)

Resolution Conf.	Title	Priorities			In charge
		High	Medium	Low	
11.11 (Rev. CoP14)	Regulation of trade in plants			X	Chairman (M. Clemente)
11.19	Identification Manual	X			Nomenclature (N. McGough)
12.2 Annex 1	Procedure for approval of externally funded projects	X			Vice Chairman (G. Leach)
12.8 (Rev. CoP13)	Review of Significant Trade in specimens of Appendix-II species	X			Nomenclature (N. McGough)

DECISIONS DIRECTED ONLY TO THE PLANTS COMMITTEE

Directed to the PC	Priorities			In charge
	High	Medium	Low	
14.15 The Plants Committee shall collaborate with the Global Strategy for Plant Conservation of the Convention on Biological Diversity (CBD), especially regarding target xi "No species of wild flora endangered by international trade" and other issues related to flora species included in the CITES Appendices, and the Secretariat shall communicate the results of its work in the context of its Memorandum of Understanding with the CBD Secretariat.	X			Chairman (delegating to Mexico)
<i>Directed to the range States of Cistanche deserticola, Dioscorea deltoidea, Nardostachys grandiflora, Picrorhiza kurrooa, Pterocarpus santalinus, Rauvolfia serpentina and Taxus wallichiana, to the regional representatives for Asia on the Plants Committee and to the Secretariat</i>		X		Asia (T. Partomihardjo and W. Thitprasert)
14.20 The bodies to which this Decision is directed should ensure: a) implementation of regionally coordinated actions to improve the management of and prevent illegal trade in the seven species, including, <i>inter alia</i> , measures to combat illegal trade, regional capacity-building workshops and harmonization of regulations and legislation; and b) submission of progress reports at the 17th and 18th meetings of the Plants Committee.				
14.40 The Plants Committee shall consider the report of the Secretariat and assess the usefulness to its programme of work of reporting on trade in artificially propagated plants of taxa included in Appendix II. It shall report its findings to the Standing Committee at its 58th meeting.	X			Europe alternate (J. Lüthy)

Directed to the PC	Priorities			In charge
	High	Medium	Low	
<p>14.130 The Plants Committee shall:</p> <p>a) analyse the amendments of annotations #1, #4 and #8 of proposal CoP14 Prop. 26 in order to decide whether there is merit in further developing and refining them; and</p> <p>b) if appropriate, prepare a proposal on annotations for consideration at the 15th meeting of the Conference of the Parties.</p>	X			North America (R. Gabel)
<p>14.131 The Plants Committee shall:</p> <p>a) analyse trade data and conservation status of succulent <i>Euphorbia</i> species (except those species currently included in Appendix I);</p> <p>b) prepare a revised list of succulent <i>Euphorbia</i> species that meet the criteria of Resolution Conf. 9.24 (Rev. CoP14) for inclusion in Appendix II;</p> <p>c) prepare proposals for consideration at the 15th meeting of the Conference of the Parties that provide for the deletion of <i>Euphorbia</i> species from Appendix II that do not meet the criteria of Resolution Conf. 9.24 (Rev. CoP14), are frequently traded and can be clearly identified by non-specialists; and</p> <p>d) determine the need for identification material for species retained in Appendix II.</p>	X			Europe alternate (J. Lüthy)
<p>14.133 Countries of export and import should make recommendations and prepare identification material on further exemptions for artificially propagated hybrids of Orchidaceae spp. included in Appendix II, taking into consideration the capacities of countries to implement and control such exemptions effectively. The results shall be sent to the Plants Committee, which shall evaluate them and adopt the appropriate measures.</p>	X			Asia (W. Thitiprasert)
<p>14.134 The Plants Committee shall monitor and assess possible conservation problems arising from the implementation of the annotation to Orchidaceae spp. included in Appendix II and shall report on the issue at the 15th meeting of the Conference of the Parties.</p>	X			Asia (W. Thitiprasert) & North America (R. Gabel)
<p>14.135 The Plants Committee shall:</p> <p>a) develop principles, criteria and indicators for the making of non-detriment findings for wild specimens of high-priority taxa such as timber species, <i>Prunus africana</i> and other medicinal plants; and</p> <p>b) before the 15th meeting of the Conference of the Parties, support the organization of a workshop on non-detriment findings for tree species.</p>	X			Chairman (M. Clemente), Vice Chairman (G. Leach), Africa (B. Khayota). Noting that paragraph b) depends on completion of paragraph a)

Directed to the PC	Priorities			In charge
	High	Medium	Low	
14.142 In consultation with relevant intergovernmental organizations such as the Food and Agriculture Organization of the United Nations, the Plants Committee in consultation with the Secretariat should draft a definition of non-timber forest products to be considered at the 15th meeting of the Conference of the Parties.		X		Vice Chairman (G. Leach)
14.143 On the basis of the work on non-detriment findings for agarwood-producing species, that has been developed by TRAFFIC Southeast Asia and the Secretariat, the Plants Committee, in consultation with range States and the Secretariat, shall develop principles, criteria and indicators for the formulation of non-detriment findings for agarwood-producing species.	X			Vice Chairman (G. Leach)
14.145 The Conference of the Parties adopted the 'Action plan for the control of international trade in bigleaf mahogany (<i>Swietenia macrophylla</i>)', attached as Annex 3 to these Decisions.	X			CSA&C (D. Rivera)
14.146 The Conference of the Parties adopted the Action Plan attached as Annex 4 to these Decisions, to complete knowledge on the status of conservation of, trade in and sustainable use of <i>Cedrela odorata</i> , <i>Dalbergia retusa</i> , <i>Dalbergia granadillo</i> and <i>Dalbergia stevensonii</i> .	X			CSA&C (D. Rivera)
14.147 The Plants Committee shall discuss hybrids and cultivars, and other entities recognized in horticulture (e.g. forms and varieties), and provide recommendations to the Conference of the Parties at its 15th meeting regarding their treatment under the Convention, particularly with regard to Article I, paragraph (b).	X			North America (R. Gabel)
14.148 a) The Plants Committee shall review and, if appropriate, draft amendments to the annotations to the tree species listed in Appendices II and III and/or shall prepare clear definitions for the terms used in those annotations in order to facilitate their use and understanding by CITES authorities, enforcement officers, exporters and importers. b) The amended annotations shall focus on the articles that initially appear in international trade as exports from the range States and on those which dominate the trade in and demand for the wild resource. c) The Plants Committee shall draft, if necessary, proposals to amend Resolution Conf. 10.13 (Rev. CoP14) and/or to	X			North America (R. Gabel)

Directed to the PC	Priorities			In charge
	High	Medium	Low	
amend the Appendices accordingly so that the Depositary Government may submit them on its behalf for consideration at the 15th meeting of the Conference of the Parties.				
14.150 The Plants Committee shall, during the period between the 14th and 15th meetings of the Conference of the Parties, consider the opportunity to develop proposals to amend the Appendices on the basis of the <i>Contribution to an Evaluation of Tree Species</i> using the new CITES-listing criteria, and the results of regional workshops on sustainable management of timber species in 2007 and 2008.	X			Europe (M. Sajeva)

DECISIONS DIRECTED TO THE ANIMALS AND PLANTS COMMITTEE

Directed to the AC and PC	Priorities			In charge
	High	Medium	Low	
13.67 The Conference of the Parties has adopted the (Rev. <i>Terms of reference for an evaluation of the CoP14 Review of Significant Trade</i> contained in Annex 1 to these Decisions.	X			Nomenclature (N. McGough)
14.7 The Animals and Plants Committees should evaluate the need to further review and revise the terms of reference in Resolution Conf. 11.1 (Rev. CoP14) and as necessary revise the terms of reference for presentation at the 15th meeting of the Conference of the Parties.			X	Vice Chairman (G. Leach)
14.8 The Animals and Plants Committees shall carry out internal monitoring through the regional reports and the reports of the chairmen of the scientific committees to the Conference of the Parties, and Table 3 of document SC54 Inf. 5 can be appended to the format for the preparation of regional members regional reports.		X		Vice Chairman (G. Leach)
14.50 The Animals and Plants Committees shall: a) review the proceedings resulting from the expert workshop on non-detriment findings under the terms set out in Decision 14.49; and b) prepare, for consideration at the 15th meeting of the Conference of the Parties, a discussion paper and, if considered appropriate, a draft resolution on the making of non-detriment findings.	X			Chairman (M. Clemente), Vice Chairman (G. Leach)

Directed to the AC and PC	Priorities			In charge
	High	Medium	Low	
<p>14.52 The Animals and Plants Committees shall:</p> <p>a) review the CITES trade data maintained by the UNEP World Conservation Monitoring Centre to determine the species for which source code R has been used for trade, and the countries where this has occurred;</p> <p>b) survey countries applying source code R to species other than crocodylians transferred from Appendix I to Appendix II subject to ranching, and obtain information on the management programme for the species to which this source code is applied;</p> <p>c) review the literature on wildlife management for current information on management systems that would resemble ranching (i.e. primarily focused on the harvest of specimens representing early life stages for rearing in captivity) and identify common elements in these programmes;</p> <p>d) based on this review, propose a definition of ranching and the use of source code R for CITES purposes; and</p> <p>e) report at the 15th meeting of the Conference of the Parties on the implementation of this decision.</p>			X	North America (R. Gabel)

DECISIONS THAT MAY REQUIRE THE PC ASSISTANCE

Directed to the Secretariat	Priorities			In charge
	High	Medium	Low	
<p>13.15 The Secretariat shall publish on the CITES website forthcoming deadlines relevant to the work of the Animals and Plants Committees.</p>	X			Chairman (M. Clemente)
<p>13.16 The Secretariat shall explore funding options to ensure that the regional representatives and the nomenclature specialists of the Animals and Plants Committees from developing countries and countries with economies in transition can attend the meetings of the Conference of the Parties and fully participate in the committee work.</p>	X			Chairman (M. Clemente)

Directed to the Secretariat		Priorities			In charge
		High	Medium	Low	
12.91	<p>The Secretariat is encouraged to continue to develop and refine its capacity-building programme dealing with the scientific basis for development, establishment, and implementation of voluntary national export quotas for Appendix-II species, and shall, as appropriate, consult with the Animals Committee and Plants Committee on this programme. This consultation may include:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) solicitation of input from the Committees regarding materials used in the capacity-building programme for voluntary national export quotas for Appendix-II species; and b) a request for new information from the Committees on methods used for establishing quotas and for relevant case studies on the establishment of quotas. 	X			Chairman (M. Clemente)
14.18	<p>In close cooperation with the nomenclature specialists of the Animals and Plants Committees, the Secretariat shall, in the implementation of its memoranda of understanding or cooperation, or programmes of work with other biodiversity-related multilateral environmental agreements, continue to consider ways of harmonizing the taxonomy and nomenclature of species included in their respective provisions. The Secretariat shall report and make recommendations on this matter at the 15th meeting of the Conference of the Parties.</p>	X			Nomenclature (N. McGough)
14.60	<p>The Secretariat shall establish an electronic working group, which, in consultation with the Plants Committee and relevant intergovernmental organizations, shall:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) solicit and compile existing procedures adopted by the Parties for: <ul style="list-style-type: none"> i) identification of CITES-listed and look-alike timber species; and ii) physical inspection of shipments of CITES-listed timber species; and b) indicate how those procedures can be accessed by CITES authorities. On that basis, the working group should identify possible elements for further work and report at the 58th meeting of the Standing Committee. 	X			Europe (M. Sajeva)

Annexe 3

Liste des participants

Member / Miembro / Membre

AFRICA / ÁFRICA / AFRIQUE

AKPAGANA Koffi
Laboratoire de botanique et écologie végétale
Faculté des Sciences
B.P. 1515
LOME
Togo

T: + 228 221 35 00; 220 42 08
C: + 228 912 52 34
F: + 228 221 85 95
E: koffi2100@yahoo.fr,
kakpagan@tg.refer.org

KHAYOTA Beatrice N.
National Museums of Kenya
Centre for Biodiversity
NAIROBI 40658-00100
Kenya

T: + 254 (20) 374 21 31/4
C: + 254 (20) 733 78 06 68
F: + 254 (20) 374 14 24
E: biodiversity@wananchi.com,
bkhayota@hotmail.com

ASIA / ASIE

PARTOMIHARDJO Tukirin
Jln Raya Jakarta - Bogor km 46
Botanical Division, Research Center for Biology,
Indonesian Institute of Sciences
Cibinong Science Center, Cibinong
BOGOR
Indonesia / Indonésie

T: + 62 (21) 876 50 66
C: + 62 (81) 314 00 41 29
F: + 62 (21) 876 50 68
E: tukirin@indo.net.id

THITIPRASERT Wichar
Director
Office of Agricultural Regulation
Department of Agriculture
Phaholyothin Road, Jatujak
BANGKOK 10900
Thailand / Tailandia / Thaïlande

T: + 66 (2) 579 85 76
F: + 66 (2) 579 50 84
E: wichar_doa@hotmail.com,
wichar@doa.go.th

CENTRAL AND SOUTH AMERICA AND THE CARIBBEAN / AMÉRICA CENTRAL, DEL SUR Y EL CARIBE / AMÉRIQUE CENTRALE ET DU SUD ET CARAÏBES

MITES CADENA Mariana de Jesús
Panamericana Sur Km 17
Santa Catalina E 142
Casilla 17-02-5369
QUITO
Ecuador / Equateur

T: + 593 (2) 300 64 52
C: + 593 (099) 20 14 82; (095) 85 27 59
E: mariana_mites_ec@yahoo.com,
marianamites@hotmail.com

RIVERA L. Dora Ingrid
Apartado Postal No. 1916-3000
HEREDIA
Costa Rica

T: + 506 22 93 06 52
C: + 506 83 72 29 80
E: dora.ingrid.rivera@gmail.com

EUROPE / EUROPA

CLEMENTE MUÑOZ Margarita África
Dpto. de Ciencias y Recursos Agrícolas y Forestales
Unidad de Botánica Agrícola y Forestal
Campus de Rabanales,
Ctra Madrid, km 396
Edificio Celestino Mutis (C-4)
Universidad de Córdoba
E-14071 CORDOBA
Spain / España / Espagne

T: +34 (957) 21 21 85
C: +34 (61) 900 51 95
F: +34 (957) 21 21 85
E: cr1clmum@uco.es

SAJEVA Maurizio
Dipartimento di Scienze Botaniche
Università di Palermo
Via Archirafi 38
PALERMO 90123
Italy / Italia / Italie

T: +39 (091) 623 82 47
F: +39 (091) 623 82 03
E: sajeva@unipa.it

NORTH AMERICA / AMÉRICA DEL NORTE / AMÉRIQUE DU NORD

GABEL Robert
Chief, Division of Management Authority
U.S. Fish and Wildlife Service
4401 N. Fairfax Drive, Room 212
ARLINGTON, VIRGINIA 22203
United States of America / Estados Unidos de América
/ Etats-Unis d'Amérique

T: +1 (703) 358 24 98
F: +1 (703) 358 22 80/81
E: Roddy_Gabel@fws.gov

OCEANIA / OCEANÍA / OCÉANIE

LEACH Greg
Director, Biodiversity Conservation
Department of Natural Resources, Environment
and the Arts
P.O. Box 496
PALMERSTON, NT 0831
Australia / Australie

T: +61 (8) 89 99 45 20
C: +61 (401) 11 84 54
F: +61 (8) 89 99 45 90
E: greg.leach@nt.gov.au

**NOMENCLATURE SPECIALIST / ESPECIALISTA EN NOMENCLATURA /
SPÉCIALISTE DE LA NOMENCLATURE**

MCGOUGH Noel
Conventions and Policy Section
Royal Botanic Gardens, Kew
Richmond
SURREY TW9 3AB
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland /
Reino Unido de Gran Bretaña e Irlanda del Norte /
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

T: +44 (0) 208 332 57 22
F: +44 (0) 208 332 57 57
E: n.mcgough@kew.org

Observer, Party / Observador, Parte / Observateur, Partie

ARGENTINA / ARGENTINE

TONELLI María
Dirección Nacional de Ordenamiento Ambiental
y Conservación de la Biodiversidad
Secretaría de Ambiente y Desarrollo Sustentable
Jefatura de Gabinete de Ministros
San Martín 451, Piso 2, Of. 244
1004 BUENOS AIRES

T: +54 (11) 43 48 85 38
F: +54 (11) 43 48 85 54
E: mtonelli@ambiente.gov.ar

AUSTRIA / AUTRICHE

KIEHN Michael
Faculty Center Botany
Department of Biogeography and Botanical Garden
University of Vienna
Rennweg 14
A-1030 VIENNA

T: +43 (1) 427 75 41 98
F: +43 (1) 42 77 95 41
E: michael.kiehn@univie.ac.at

BELGIUM / BÉLGICA / BELGIQUE

VAN LOOY Miet
Service Public Fédéral Santé publique,
Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
Direction générale Animaux, Végétaux et Alimentation
Service Bien-être animal et CITES
Eurostation
Bloc II – 7ème étage
Place Victor Horta 40 bte 10
B-1060 BRUSSELS

T: +32 (2) 524 74 21
F: +32 (2) 524 74 49
E: miet.vanlooy@health.fgov.be

BRAZIL / BRASIL / BRÉSIL

CHAVES José Humberto
Instituto Brasileiro do Meio Ambiente e
dos Recursos Naturais Renováveis – IBAMA
Diretoria de Uso Sustentável da Biodiversidade
e Florestas – DBFLO
SCEN – Trecho 2
Ed. sede do IBAMA
70.818-900 – BRASÍLIA – DF

T: +55 (61) 33 16 14 74
C: +55 (61) 99 63 12 91
F: +55 (61) 3316 17 12
E: jose.chaves@ibama.gov.br

CORREIA DE MELLO Claudia Maria
Instituto Brasileiro do Meio Ambiente e
dos Recursos Naturais Renováveis – IBAMA
Diretoria de Uso Sustentável da Biodiversidade
e Florestas – DBFLO
SCEN – Trecho 2
Ed. sede do IBAMA
70.818-900 – BRASÍLIA – DF

T: +55 (61) 33 16 12 58
C: +55 (61) 99 62 11 81
F: +55 (61) 33 16 17 12
E: claudia.mello@ibama.gov.br

CANADA / CANADÁ

FARR Kenneth
Canadian Forest Service
Natural Resources Canada
580 Booth Street
12th Floor
OTTAWA, ON K1A 0E4

T: +1 (613) 947 90 07
F: +1 (613) 947 90 90
E: kfarr@nrcan.gc.ca

SCHALK Gina
Office of the CITES Scientific Authority
Environment Canada
Place Vincent Massey, 4th floor
351 St-Joseph Blvd.
GATINEAU, QUEBEC K1A 0H3

T: +1 (613) 956 19 62
E: gina.schalk@ec.gc.ca

WHITE Andrea
Office of the CITES Scientific Authority
Environment Canada
Place Vincent Massey, 4th floor
351 St-Joseph Blvd.
GATINEAU, QUEBEC K1A 0H3

T: +1 (613) 953 95 15
E: andrea.white@ec.gc.ca

CHILE / CHILI

BAERISWYL Fernando
Servicio Agrícola y Ganadero
Avda. General Bulnes 140
Casilla 4088, Correo Central
SANTIAGO

T: +56 (2) 345 51 31
F: +56 (2) 345 15 33
E: fernando.baeriswyl@sag.gob.cl

SARTORI ARELLANO Ángel
Servicio Agrícola y Ganadero
Avenida Bulnes 140
SANTIAGO DE CHILE

T: +56 (2) 345 13 92
C: +56 (09) 512 82 69
F: +56 (2) 345 15 33
E: angel.sartori@sag.gob.cl

CHINA / CHINE

MENG Sha
The Endangered Species Import and Export
Management Office of the People's Republic of China
State Forestry Administration
18 Hepingli Dongjie
BEIJING 100714

T: +86 (10) 84 23 90 11
F: +86 (10) 84 25 63 88
E: meng_sha@hotmail.com

YUAN Liangchen
The Endangered Species Import and Export
Management Office of the People's Republic of China
State Forestry Administration
18 Hepingli Dongjie
BEIJING 100714

T: +86 (10) 84 23 90 10
F: +86 (10) 64 29 95 15
E: yuanlch@yahoo.com.cn

ZHOU Zhihua
The Endangered Species Import and Export
Management Office of the People's Republic of China
State Forestry Administration
18 Hepingli Dongjie
BEIJING, 100714

T: +86 (10) 84 23 90 14
F: +86 (10) 84 25 63 88
E: zzh0@yahoo.com

CZECH REPUBLIC / REPÚBLICA CHECA / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

KLOUCEK Ondrej
Ministry of the Environment of the Czech Republic
Department for the International Protection
of Biodiversity,
Vrsovicka 65
100 10 PRAGUE 10

T: +420 (2) 67 12 21 22
C: +420 (7) 77 17 32 11
F: +420 (2) 67 12 61 22
E: Ondrej_Kloucek@env.cz

KURZ Adam
Agency for Nature Conservation and
Landscape Protection of the Czech Republic
Nuselska 39
PRAHA 140 00

T: +420 (2) 41 08 28 07
C: +420 (7) 24 17 76 77
F: +420 (2) 41 08 28 05
E: adam.kurz@nature.cz

UCOVA Silvie
Agency for Nature Conservation and
Landscape Protection of the Czech Republic
Nuselska 39
PRAGUE, 140 00

T: +420 (2) 41 08 28 04
C: +420 (7) 24 30 95 70
F: +420 (2) 41 08 28 05
E: silvie.ucova@nature.cz

DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO / REPÚBLICA DEMOCRÁTICA DEL CONGO / RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

NGOY-TAKI Pascal
Directeur des Ressources Fauniques et Chasse
Organe de gestion CITES
Avenue du Port
Building Forescom, 4e étage
KINSHASA-GOMBE

T: +243 998 24 40 45
E: ngoy_pascal@yahoo.fr

FRANCE / FRANCIA

CIAMBELLI Marco
Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, MEDAD
Direction de la nature et des paysages
Sous-direction chasse, faune, flore sauvages
20, avenue de Ségur
75302 PARIS 07 SP

T: +33 (0) 1 42 19 19 16
F: +33 (0) 1 42 19 19 81
E: marco.ciambelli@developpement-durable.gouv.fr

JEREMIE Joël
Muséum National d'Histoire Naturelle
Phanérogamie, C.P. 39
57 rue Cuvier
75231 PARIS, CEDEX 05

T: +33 (0) 1 40 79 33 67
C: +33 (0) 6 74 58 43 70
F: +33 (0) 1 40 79 56 67
E: jeremie@mnhn.fr

GEORGIA / GÉORGIE

KIKODZE David
Ministry of Environment Protection and Natural Resources of Georgia
12a Bakhtioni str.
1st entrance Apt. 1
TBILISI 0194

T: +995 (32) 36 26 43
C: +995 (99) 58 81 85
F: +995 (32) 36 69 23
E: kikodze.david@gol.ge

GERMANY / ALEMANIA / ALLEMAGNE

GRANER Thomas
Federal Ministry for the Environment, Nature Conservation and Nuclear Safety
Division N II 1, Protection and Sustainable Use of Species
Robert-Schuman-Platz 3
53175 BONN

T: +49 (22899) 305 26 33
C: +49 (16) 37 17 72 73
F: +49 (22899) 103 05 26 33
E: thomas.graner@bmu.bund.de

SCHIPPMANN Uwe
Department of Plant Conservation
Scientific Authority to CITES - Plants Department-
Bundesamt für Naturschutz - Federal Agency
for Nature Conservation
Konstantinstrasse 110
D-53179 BONN

T: +49 (0) 228 84 91 14 40
F: +49 (0) 228 84 91 14 19
E: schippmu@bfn.de

SCHMITZ-KRETSCHMER Hajo
Department of Plant Conservation
Scientific Authority to CITES - Plants Department-
Bundesamt für Naturschutz - Federal Agency
for Nature Conservation
Konstantinstrasse 110
D-53179 BONN

T: +49 (0) 228 84 91 14 43
F: +49 (0) 228 84 91 14 19
E: schmitzh@bfn.de

SPROTTE Irina
Bundesamt für Naturschutz
(Federal Agency for Nature Conservation)
Abteilung Z.3
Management Authority to CITES
Konstantinstrasse 110
53179 BONN

T: +49 (228) 84 91 13 20
F: +49 (228) 84 91 13 19
E: irina.sprotte@bfn.de

HUNGARY / HUNGRÍA / HONGRIE

NAVRATIL Andrea
Ministry of Environment and Water
State Secretariat for Nature and Environmental Protection
Fő u. 44-50
H-1011 BUDAPEST

T: +36 (1) 395 68 57
F: +36 (1) 275 45 05
E: navratil@mail.kvvm.hu

INDONESIA / INDONÉSIE

KOBA Mohammad Kurniadi
Permanent Mission of Indonesia
16, rte de Saint-Jean
1203 GENEVA

T: +41 (22) 338 33 70/50
F: +41 (22) 345 57 33
E: mkkoba@diplomats.com

ITALY / ITALIA / ITALIE

BERTI Stefano
CITES Scientific Authority
c/o Consiglio Nazionale delle Ricerche
Istituto per la Valorizzazione del Legno e delle Specie Arboree
Via Madonna del Piano, 10
SESTO FIORENTINO (FI) - 50019

T: +39 (055) 522 56 45
F: +39 (055) 522 56 43
E: berti@ivalsa.cnr.it

VALENTINI Marco
Ministry of Environment and Land and Sea Protection
Nature Protection Directorate
CITES Management Authority
Via Capitan Bavastro, 174
ROME 00154

T: +39 (06) 57 22 83 82
F: +39 (06) 57 22 83 25
E: valentini.marco@minambiente.it

KUWAIT / KOWEÏT

AL-SALEM Shereefa
Environment Public Authority
Living Resources Department
P.O.Box: 24395
Safat
13104 KUWAIT

T: +965 573 04 85; Ext. 215
C: +965 786 65 36
F: +965 573 92 38
E: sh.alsalem@epa.org.kw

MADAGASCAR

RAKOTONDRABENJA Vololoniaina Olivia
Direction générale de l'environnement,
des eaux et forêts et du tourisme
BP 243
101 ANTANANARIVO

T: +261 (20) 22 593 10
C: +261 (32) 46 160 53
F: +261 (20) 22 354 10; 22 419 19;
032 46 160 53
E: foretmin@moov.mg,
oliviavololoniaina@yahoo.fr

RASOLONIRINA Jean Victor
Ministère l'environnement, des eaux et
forêts et du tourisme
Direction Régionale de l'environnement
des eaux et forêts et du tourisme
ANDROY/AMBOVOMBE

T: +261 (33) 02 815 23
C: +261 (33) 02 815 23
F: +261 (20) 419 19; 22 354 10
E: dreeft.andr@meeft.gov.mg

MALAYSIA / MALASIA / MALAISIE

AHMAD Che Jumat
Malaysian Timber Industry Board (MTIB)
Headquarters
Level 13-17, Menara PGRM
No. 8, Jalan Pudu Ulu, Cheras
50728 KUALA LUMPUR

T: +60 (3) 92 82 22 35
C: +60 (19) 280 71 51
F: +60 (3) 92 85 14 47
E: jumat@mtib.gov.my

DZUL KORNAIN Norazeyan
Forestry Development Division
Ministry of Natural Resources & Environment
Level 12, No. 25
Precinct 4, Perdana Avenue
PUTRAJAYA, 62574

T: +60 (3) 88 86 14 46
C: +60 (13) 346 32 77
F: +60 (3) 88 88 45 04
E: norazeyan@nre.gov.my

IBRAHIM Almizi
Malaysian Timber Industry Board (MTIB)
Headquarters
Level 13-17, Menara PGRM
No. 8, Jalan Pudu Ulu, Cheras
56100 KUALA LUMPUR

T: +60 (3) 92 82 22 35
C: +60 (12) 957 08 72
F: +60 (3) 92 85 17 44
E: almizi@mtib.gov.my

LENG Ho Haw
Crop Protection and Plant Quarantine Division
Department of Agriculture
2nd Floor, Wisma Tani
Jalan Sultan Salahuddin
50632 KUALA LUMPUR

T: +60 (3) 20 30 14 17
C: +60 (17) 675 88 76
F: +60 (3) 26 91 35 30
E: hawlengho@doa.gov.my,
hawlengho@yahoo.com

MUSTAPHA Siti Syaliza
Malaysian Timber Council
18th Floor, Menara PGRM
8, Jalan Pudu Ulu, Cheras
56100 KUALA LUMPUR

T: +60 (3) 92 81 19 99
C: +60 (17) 690 80 86
F: +60 (3) 92 82 89 99
E: siti@mtc.com.my

NGUI Siew Kong
Forest Department
Wisma Sumber Alam
Petra Jaya
KUCHING, SARAWAK

T: +6 (82) 31 91 60
F: +6 (82) 44 17 02
E: nguisk@sarawaknet.gov.my

NIK MUSTAFA Nik Mohammad Shah
Department of Forestry, Peninsular Malaysia
Jalan Sultan Salahuddin
50660 KUALA LUMPUR

T: +60 (3) 26 16 44 88
C: +60 (19) 570 66 46
F: +60 (3) 26 92 56 57
E: nikmohdshah@forestry.gov.my

MEXICO / MÉXICO / MEXIQUE

AVIÑA CARLÍN Roberto
Secretaría de Medio Ambiente y
Recursos Naturales (SEMARNAT)
Av. Revolución 1425
Col. San Ángel Tlacopac
Del. Álvaro Obregón
01040- MÉXICO, D.F.

T: + 52 (55) 56 24 33 08
F: + 52 (55) 56 24 36 42
E: roberto.carlin@semarnat.gob.mx

BENÍTEZ DÍAZ Hesiquio
Comisión Nacional para el Conocimiento y
Uso de la Biodiversidad (CONABIO)
Av. Liga Periférico-Insurgentes Sur 4903
Col. Parques del Pedregal
Delegación Tlalpan
14010 MÉXICO, D.F.

T: + 52 (55) 50 04 50 25
F: + 52 (55) 50 04 49 85
E: hbenitez@xolo.conabio.gob.mx

DÁVILA ARANDA Patricia
Av. De los Barrios No. 1
Los Reyes Iztacala
Tlanepantla
MEXICO, D.F. 54090

T: + 52 (55) 56 23 12 27
F: + 52 (55) 56 23 12 25
E: pdavilaa@servidor.unam.mx

DE LA TORRE Mayra
Periférico Pte 5360
Col. San Juan de Ocotan
ZAPOPAN, JAL. 45019

T: + 52 (33) 37 77 70 47
F: + 52 (33) 37 77 70 20
E: mdltorre@conafor.gob.mx

GARCÍA GARCÍA Francisco
Avda. Progreso N° 3, Edificio 3, Planta Alta
Col. Coyoacán del Carmen
Del. Coyoacán
MEXICO CITY 04100

T: + 52 (55) 548 45 05
E: fgarcia@semarnat.gob.mx

GARCÍA NARANJO Alejandra
Comisión Nacional para el Conocimiento y
Uso de la Biodiversidad (CONABIO)
Av. Liga Periférico-Insurgentes Sur 4903
Col. Parques del Pedregal
Delegación Tlalpan
MEXICO, D.F. 14010

T: + 52 (55) 50 04 50 25
F: + 52 (55) 50 04 49 85
E: algarcia@xolo.conabio.gob.mx

GONZÁLEZ Benjamín
Av. Revolución 1425
Col. Tlacopac San Ángel
C.P. 01040
MEXICO DF 14509

T: + 52 (55) 56 24 33 10
F: + 52 (55) 56 24 33 10
E: benjamin.brisuela@semarnat.gob.mx

JACQUES Alejandro
Periferico Pte 5360
Col. San Juan de Ocotán
ZAPOPAN 45019

T: + 52 (33) 37 77 70 47
F: + 52 (33) 37 77 70 20
E: ajaques@conafor.gob.mx

LÓPEZ SEGURAJÁUREGUI Gabriela
Comisión Nacional para el Conocimiento y
Uso de la Biodiversidad (CONABIO)
Av. Liga Periférico-Insurgentes Sur 4903
Col. Parques del Pedregal
Delegación Tlalpan
MEXICO, D.F. 14010

T: + 52 (55) 50 04 50 25
F: + 52 (55) 50 04 49 85
E: galopez@conabio.gob.mx

NAMIBIA / NAMIBIE

HAMUNYELA Eily
Scientific Services
Ministry of Environment and Tourism
Bag 13306
WINDHOEK

T: + 264 (61) 284 25 26
C: + 264 (81) 124 49 08
F: + 264 (61) 25 91 01
E: ehamunyela@met.gov.na

IIFO Fillemon
Ministry of Environment and Tourism
P.O. Box 13306
WINDHOEK

C: + 264 (81) 277 19 14
F: + 264 (61) 284 25 46
E: fiifo@met.gov.na

NETHERLANDS / PAÍSES BAJOS / PAYS-BAS

DE KONING Jan
Nationaal Herbarium
CITES Scientific Authority
P.O. Box 9514
2300 RA LEIDEN

T: + 31 (71) 527 35 59
C: + 31 (62) 957 10 95
F: + 31 (71) 527 35 11
E: dekonig@nhn.leidenuniv.nl

SCHÜRMANN Chris
National Museum of Natural History
CITES Scientific Authority
Postbus 9517
2300 RA LEIDEN

T: +31 (71) 568 75 91
C: +31 (63) 882 53 16
F: +31 (71) 568 76 66
E: schurmann@nmm.nl

NORWAY / NORUEGA / NORVÈGE

STORKERSEN Oystein
Direktoratet for naturforvaltning
(Directorate for Nature Management)
Tungasletta 2
N-7485 TRONDHEIM

T: +47 73 58 05 00
F: +47 73 58 05 01
E: oystein.storkersen@dirnat.no

PERU / PERÚ / PÉROU

RAMÍREZ A. Rafael M.
Instituto Nacional de Recursos Naturales (INRENA)
Calle Diecisiete N° 355 (Los Petirrojos)
Urbanización El Palomar
San Isidro – Apartado Postal 4452
LIMA 27

T: +51 (1) 225 90 05
F: +51 (1) 224 32 98
E: rramirez@inrena.gob.pe

ROSALES BENITES Marina
Instituto Nacional de Recursos Naturales (INRENA)
Calle Diecisiete N° 355 (Los Petirrojos)
Urbanización El Palomar
San Isidro – Apartado Postal 4452
LIMA 27

T: +51 (1) 225 98 09
F: +51 (1) 225 98 09
E: mrosales@inrena.gob.pe

**REPUBLIC OF KOREA / REPÚBLICA DE COREA /
RÉPUBLIQUE DE CORÉE**

OH Un Hwan
Korea Food & Drug Administration
194 Tongilo, Eunpyeong-Gu
SEOUL

T: +82 (2) 31 56 80 37
C: +82 (10) 22 76 62 49
F: +82 (2) 31 56 80 49
E: besaoh@hanmail.net

PARK Ju-Young
Korea Food & Drug Administration,
194 Tongilro, Eunpyung-Gu
SEOUL

T: +82 (2) 380 17 31
C: +82 (19) 92 36 05 60
F: +82 (2) 385 02 97
E: young127@kfda.gov.kr

**SAUDI ARABIA / ARABIA SAUDITA /
ARABIE SAOUDITE**

AL SAGABI Wael
National Commission for Wildlife Conservation
and Development (NCWCD)
P.O.Box 61681
RIYADH-11575

T: +966 (1) 441 87 00
C: +966 (55) 332 56 60
F: +966 (1) 212 17 16
E: wael_fahad@ncwcd-permits.org

AL-FALEH Bandar Ibrahim
National Commission for Wildlife Conservation
and Development (NCWCD)
P.O.Box 61681
RIYADH-11575

T: +966 (1) 441 87 00
C: +966 (50) 528 21 35
F: +966 (1) 212 17 16
E: bandar@ncwcd-permits.org

**SOUTH AFRICA / SUDÁFRICA /
AFRIQUE DU SUD**

KASHORTE Marisa
Department of Environmental Affairs and Tourism
Fedsure Building, Cnr Van Der Walt and
Pretorius Street
PRETORIA 0001

T: +27 (0) 12 310 39 71
F: +27 (0) 12 320 17 14
E: Mkashorte@deat.gov.za

KUMALO Olga
Department of Environmental Affairs and Tourism
Private Bag X447
PRETORIA, 0001

T: +27 (12) 310 35 73
C: +27 (83) 270 50 35
F: +27 (12) 320 70 26
E: okumalo@deat.gov.za

MEINTJES Sonja
Department of Environmental Affairs and Tourism
Private Bag X447
PRETORIA, 0001

T: +27 (12) 310 35 45
F: +27 (12) 320 70 26
E: smeintjes@deat.gov.za

SWITZERLAND / SUIZA / SUISSE

LÜTHY Jonas
Federal Veterinary Office
CITES Management Authority
Schwarzenburgstrasse 155
BERN, 3003

T: +41 (0) 31 323 83 99
F: +41 (0) 31 323 85 70
E: jonas.luethy@bvet.admin.ch

THAILAND / TAILANDIA / THAÏLANDE

JAICHAGUN Manit
Plant Varieties Protection Division
Department of Agriculture
Ministry of Agriculture and Cooperatives
Chatu Chak
BANGKOK 10900

T: +66 (2) 940 56 87
C: +66 (81) 988 37 33
F: +66 (2) 940 56 87
E: manit@doa.go.th, jaichagun@yahoo.com

**UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND
NORTHERN IRELAND / REINO UNIDO DE GRAN
BRETAÑA E IRLANDA DEL NORTE / ROYAUME-UNI
DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD**

GROVES Madeleine
Conventions & Policy Section (CAPS)
Royal Botanic Gardens, Kew
RICHMOND, SURREY, TW9 3AE

T: +44 (0) 208 332 57 23
F: +44 (0) 208 332 57 57
E: m.groves@kew.org

**UNITED STATES OF AMERICA / ESTADOS UNIDOS
DE AMÉRICA / ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

BROOKS David
Office of the US Trade Representative
600 17th Street, NW
WASHINGTON, DC 20508

T: +1 (202) 395 95 79
F: +1 (202) 395 95 17
E: david_brooks@ustr.eop.gov

FARLEY Christopher
USDA Forest Service
1099 NW 14th Street
Ste 5500W
WASHINGTON, DC 20005

T: +1 (202) 273 46 94
C: +1 (703) 626 06 47
F: +1 (202) 273 47 50
E: cfarley@fs.fed.us

FORD Patricia
Division of Scientific Authority
U.S. Fish and Wildlife Service
4401 N. Fairfax Dr., Suite 110
ARLINGTON, VIRGINIA 22203

T: +1 (703) 358 24 94
F: +1 (703) 358 22 76
E: patricia_ford@fws.gov

ST. JOHN Anne
U.S. Fish and Wildlife Service
Division of Management Authority
4401 N. Fairfax Drive, Room 212
ARLINGTON, VA 22203

T: +1 (703) 358 19 90
F: +1 (703) 358 22 98
E: anne_stjohn@fws.gov

VEREMIS John
National CITES Coordinator
Plant Safeguarding and Pest Identification
USDA-APHIS-PPQ
4700 River Road, Unit 52
RIVERDALE, MD 20737

T: +1 (301) 734 88 91
C: +1 (443) 220 19 31
F: +1 (443) 734 35 60
E: john.veremis@aphis.usda.gov

ZAMBIA / ZAMBIE

CHISANGANO Francesca
Zambia Wildlife Authority
Private Bag 1
CHILANGA 01010

T: +260 (955) 78 99 82
C: +260 (955) 78 99 82
F: +260 (211) 27 85 24
E: frachisangano@yahoo.com

SIMUKONDA Chuma
Zambia Wildlife Authority
Private Bag 1
CHILANGA

T: +260 (955) 95 20 40
C: +260 (955) 95 20 40
F: +260 (211) 27 86 35
E: chumasimukonda@yahoo.com

Observer, Non-Party / Observador, No-Parte / Observateur, Non-Partie

IRAQ

SALMAN Zeyad Ameer
Ministry of Environment
Al Karada-Arast Al Hindia
BAGHDAD- ALKARADA

T: +964 (1) 719 05 02
C: +964 770 799 99 81; 770 428 80 57
E: moen_iraq@yahoo.com,
saman19832000@yahoo.com

***Observer, Animals Committee / Observador, Comité de Fauna /
Observateur, Comité pour les animaux***

ANIMALS COMMITTEE

ALTHAUS Thomas
Chairman of the Animals Committee
Federal Veterinary Office
Schwarzenburgstrasse 155
CH-3097 LIEBEFELD-BERN
Switzerland / Suiza / Suisse

T: +41 (0) 31 323 81 59
F: +41 (0) 31 323 85 22
E: thomas.althaus@bvet.admin.ch,
thomas.althaus@skg.ch

Observer, UNEP / Observador, PNUMA / Observateur, PNUE

UNEP-WCMC

GILLETT Harriet
UNEP-WCMC
219 Huntingdon Rd.
CAMBRIDGE CB3 0DT
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland /
Reino Unido de Gran Bretaña e Irlanda del Norte /
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

T: +44 (0) 1223 27 73 14; Ext. 250
F: +44 (0) 1223 27 71 36
E: harriet.gillett@unep-wcmc.org

KUMORDZI Bright Boye
UNEP-WCMC
219A Huntingdon Road
CAMBRIDGE, CB3 0DL
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland /
Reino Unido de Gran Bretaña e Irlanda del Norte /
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

T: +44 (0) 1223 27 73 14; Ext. 259
C: +44 (0) 79 03 02 62 84
F: +44 (0) 1223 27 71 36
E: BrightBoye.Kumordzi@unep-wcmc.org

SINOVAS ENRÍQUEZ Pablo
219 Huntingdon Road
CAMBRIDGE CB3 0DL
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland /
Reino Unido de Gran Bretaña e Irlanda del Norte /
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

T: +44 (0) 1223 27 73 14
F: +44 (0) 1223 27 71 36
E: pablo.sinovas@unep-wcmc.org

Observer, UN / Observador, ONU / Observateur, ONU

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS

PEPKE Ed
Forest Products Marketing Specialist
UNECE/FAO Timber Section
Trade and Timber Division
448 Palais des Nations
CH-1211 GENEVA
Switzerland / Suiza / Suisse

T: +41 (0) 22 917 28 72
F: +41 (0) 22 917 00 41
E: Ed.Pepke@unece.org

Observer, Intergovernmental Organization / Observador, Organización intergubernamental / Observateur, Organisation intergouvernementale

EUROPEAN COMMUNITY

EGGINK Henk
European Commission
DG Environment
BU9 5/103
1049 BRUSSELS
Belgium / Bélgica / Belgique

T: +32 (2) 299 02 96
F: +32 (2) 296 95 58
E: henk.eggink@ec.europa.eu

OHM Dörthe
European Commission
DG Environment
BU- 05/189
1049 BRUSSELS
Belgium / Bélgica / Belgique

T: +32 (2) 296 36 92
F: +32 (2) 296 95 58
E: doerthe.ohm@ec.europa.eu

ITTO

MANSUR Eduardo
International Tropical Timber Organization
International Organizations Centre
Pacífico-Yokohama
1-1-1 Minato Mirai
Nishi-ku
YOKOHAMA 220-0012
Japan / Japón / Japon

T: +81 (45) 223 11 10
C: +81 (90) 60 48 16 40
F: +81 (45) 223 11 11
E: mansur@itto.or.jp

IUCN

CATOR Dena
Rue Mauverney 28
CH-1196 GLAND
Switzerland / Suiza / Suisse

T: +41 (0) 22 999 01 48
C: +44 (0) 78 90 06 11 94
F: +41 (0) 22 999 00 15
E: dena.cator@iucn.org

GRIFFIN Julie
Rue Mauverney 28
GLAND, CH-1196
Switzerland / Suiza / Suisse

T: +41 (0) 22 999 01 56
C: +41 (0) 79 709 70 66
F: +41 (0) 22 999 00 15
E: julie.griffin@iucn.org

OLDFIELD Thomasina
IUCN/ SP- Species Trade and Use Unit
219a Huntingdon Road
CAMBRIDGE CB4 1DX
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland /
Reino Unido de Gran Bretaña e Irlanda del Norte /
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

T: +44 (0) 1223 27 79 80
C: +44 (0) 77 87 52 05 89
E: Thomasina.oldfield@ssc-uk.org

SMART Jane
Rue Mauverney 28
CH-1196 GLAND
Switzerland / Suiza / Suisse

T: +41 (0) 22 999 02 19
C: +41 (0) 79 415 41 00
F: +41 (0) 22 999 00 15
E: jane.smart@iucn.org

***Observer, International NGO / Observador, ONG internacional /
Observateur, ONG internationale***

**ASSOCIATION OF MIDWESTERN FISH &
WILDLIFE AGENCIES**

CALDWELL Carolyn
Ohio Division of Wildlife
2045 Morse Road, G-3
Columbus, Ohio 43229
COLUMBUS, OHIO 43229
United States of America / Estados Unidos de América
/ Etats-Unis d'Amérique

T: +1 (614) 265 63 29
F: +1 (614) 262 11 43
E: carolyn.caldwell@dnr.state.oh.us

GREENPEACE INTERNATIONAL

MUFFETT William Carroll
Greenpeace
702 H Street, NW
WASHINGTON DC 20001
United States of America / Estados Unidos de América
/ Etats-Unis d'Amérique

T: +1 (202) 319 24 16
C: +1 (202) 425 29 34
F: +1 (202) 462 45 07
E: carroll.muffett@wdc.greenpeace.org

IWMC WORLD CONSERVATION TRUST

BERNEY Jaques
IWMC World Conservation Trust
3, passage de Montriond
1006 LAUSANNE
Switzerland / Suiza / Suisse

T: +41 (0) 21 616 50 00
F: +41 (0) 21 616 50 00
E: iwmcch@attglobal.net

SPECIES SURVIVAL NETWORK

MICHELS Ann
2100 L Street NW
WASHINGTON, DC 20037
United States of America / Estados Unidos de América
/ Etats-Unis d'Amérique

T: +1 (301) 548 77 69
F: +1 (202) 318 08 91
E: annmichels@ssn.org

TRAFFIC

ZAIN Sabri
TRAFFIC International
219A Huntingdon Road
CAMBRIDGE CB3 0DL
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland /
Reino Unido de Gran Bretaña e Irlanda del Norte /
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

T: +44 (0) 1223 27 74 27
F: +44 (0) 1223 27 72 37
E: Sabri.Zain@traffic.org

WWF

O'CRIODAIN Colman
WWF International
Avenue du Mont Blanc
1196 GLAND
Switzerland / Suiza / Suisse

T: +41 (22) 364 92 74
C: +41 (79) 204 19 42
F: +41 (22) 364 66 24
E: cocriodain@wwfint.org

Observer, National NGO / Observador, ONG nacional / Observateur, ONG nationale**AMERICAN HERBAL PRODUCTS ASSOCIATION**

MCGUFFIN Michael
8484 Georgia Ave., #370
SILVER SPRING, MD 20910
United States of America / Estados Unidos de América
/ Etats-Unis d'Amérique

T: +1 (301) 588 11 71
C: +1 (240) 460 44 57
E: mmcuffin@ahpa.org

ENVIRONMENTAL INVESTIGATION AGENCY

JOHNSON Andrea Eleanor
Environmental Investigation Agency
P.O. Box 53343
WASHINGTON D.C. 20009
United States of America / Estados Unidos de América
/ Etats-Unis d'Amérique

T: +1 (202) 483 66 21
C: +1 (202) 631 75 54
F: +1 (202) 986 86 26
E: andreajohnson@eia-international.org

MAX-PLANCK-INSTITUTE OF BIOPHYSICS

GRELL Ernst
Max-Planck-Institute of Biophysics
Max von Laue Str. 3
D-60438 FRANKFURT
Germany / Alemania / Allemagne

T: +49 69 63 03 24 00
F: +49 69 63 03 24 02
E: ergrell@mpibp-frankfurt.mpg.de

NATURAL RESOURCES DEFENSE COUNCIL

YOUATT Ani
1200 New York Avenue NW, Suite 400
WASHINGTON DC 20005
United States of America / Estados Unidos de América
/ Etats-Unis d'Amérique

T: +1 (202) 289 23 68
F: +1 (202) 289 10 60
E: ayouatt@nrdc.org

TRACE WILDLIFE FORENSICS NETWORK

OGDEN Rob
TRACE Wildlife Forensics Network
Science Campus
Bangor University
BANGOR LL57 2UW
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland /
Reino Unido de Gran Bretaña e Irlanda del Norte /
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

T: +44 (0) 1506 42 42 90
F: +44 (0) 1506 42 42 80
E: rob.ogden@tracenet.org

TRAFFIC

NEWTON David
TRAFFIC East and Southern Africa - South Africa
Johannesburg Zoological Gardens
Erlswold Way
Off Jan Smuts Avenue
PARKVIEW 2122, JOHANNESBURG
South Africa / Sudáfrica / Afrique du Sud

T: +27 (11) 486 11 02
F: +27 (11) 486 15 06
E: david.newton@ewt.org.za

CITES Secretariat / Secretaría CITES / Secrétariat CITES

Maison internationale de l'environnement
Chemin des Anémones
CH-1219 CHATELAINE-Genève
Switzerland

T +41 (22) 917 81 39/40
F: +41 (22) 797 34 17
E: info@cites.org
W: <http://www.cites.org>

ABALOS Alice

E: alice.abalos@cites.org

BARRETO Marie-France

E: marie-france.barreto@cites.org

BENN Penelope-Anne

E: penelope.benn@cites.org

CAMPOS Maritza de

E: maritza.campos@cites.org

ELLIS Neil

E: neil.ellis@cites.org

GAUTHIER Laurent

E: laurent.gauthier@cites.org

GIMÉNEZ DIXON Mariano

E: mariano.gimenezdixon@cites.org

MORGAN David

E: david.morgan@cites.org

NASH Stephen

E: stephen.nash@cites.org

NICOLLIN Paula

E: paula.nicollin@cites.org

REYES Noemi

E: noemi.reyes@cites.org

ROTHENBUHLER Virginia

E: virginia.rothenbuhler@cites.org

SCHMIDT Milena

E: milena.schmidt@cites.org

SILVA Marcos

E: marcos.silva@cites.org

VAN NIJNATTEN Marcel

E: marcel.vannijnatten@cites.org

VÁSQUEZ Juan Carlos

E: juan.vasquez@cites.org

YEATER Marceil

E: marceil.yeater@cites.org

ZENTILLI Victoria

E: victoria.zentilli@cites.org

Conference staff / Personal de Conferencia / Personnel de Conférence

CATTON Ingrid

HARRISON Daniel

JENKINS Martin

E: martin.jenkins@unep-wcmc.org

POSEWITZ Reka

SCARVALONE Patrice

STEFANI-GARI Carmen

WEYLAND Claire-Emmanuelle

IISD-ENB

ALVARENGA Karen
Switzerland / Suiza / Suisse

JINNAH Sikina
Switzerland / Suiza / Suisse

LOUW Kate
Switzerland / Suiza / Suisse